Université BORDEAUX MONTAIGNE

Campagne d'évaluation 2014-2015

ED 480 - École Doctorale Montaigne-Humanités

HCERES

Ecole doctorale Montaigne Humanités
Vague A : campagne d'évaluation 2014-2015

Présentation du dossier :

Type de demande*	Renouvellement à l'identique

Projet école doctorale	
N° de l'ED (si existant)	Intitulé du projet de l'ED
480	Ecole doctorale « Montaigne-Humanités »

*Renouvellement à l'identique, renouvellement avec modifications, création par restructuration, création *ex-nihilo*.

Fiche d'identité de l'école doctorale

Directeur : Sandro Landi, Professeur des Universités, Tél. +33 (0)5 57 12 10 93, Domaine Universitaire F 33607 Pessac cedex, Direction de la recherche, bât. D, bureau 05

Directrice adjointe : Isabelle Poulin, Professeur des Universités, Tél. +33 (0)5 57 12 10 93, Domaine Universitaire F 33607 Pessac cedex, Direction de la recherche bât. D, bureau 05

Site Web de l'Ecole : http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale.html

Domaine AERES : SHS, ST

Sous-domaines AERES : SHS 3, SHS 4, SHS 5, SHS 6, ST 3, ST 5.

Etablissement accrédité : Université Bordeaux Montaigne (UBM), COMUE

Etablissements co-accrédités : Université de Bordeaux, IEP Bordeaux

Sommaire

- Liste des unités de recherche de l'université Bordeaux Montaigne 5

BILAN ET AUTOEVALUATION 8

Fonctionnement et adossement scientifique 15

- Contexte : 15
  - Périmètre thématique de l'école doctorale. 15
  - Positionnement de l'ED 15
  - Interactions éventuelles avec d'autres écoles doctorales 17
- Organisation et gouvernance : 18
  - Composition du conseil 18
  - Modalités de fonctionnement du conseil 19
  - Moyens mis à la disposition de l'ED 20
  - Politique de recrutement des doctorants : 25
  - Procédure mise en place pour le choix des sujets de thèses. 25
  - Politique de financement des thèses 26
  - Accueil des doctorants 31
- Politique scientifique et internationale : 32
  - Adossement scientifique de l'ED 32
  - Investissement des unités de recherche dans le fonctionnement global de l'ED 33
  - Organisation de journées scientifiques pour/par les doctorants 34
  - Ouverture aux niveaux national et international 35

Encadrement et formation 39

- Politique d'encadrement : 39
  - Durée des thèses : objectifs fixés par l'ED, dispositifs pour limiter la durée 41
  - Gestion des doctorants salariés, des moniteurs, des doctorants en potentielle difficulté, etc. 43
  - Charte des thèses (annexe n° 3) 43
- Politique de formation : 44

- Evaluation des connaissances et/ou compétences acquises, évaluation de la formation par les doctorants et mise à profit de ces évaluations par l'ED 51
- Participations à des doctoriales, des journées scientifiques ou autres types de manifestations participant à la formation des doctorants 52
- Stages de formation proposés par le POSIP 53
- Dispositifs mis en place par l'ED pour assurer le suivi des doctorants 54
- Évaluation des compétences acquises tout au long de la thèse : procédures utilisées, mise en place d'un « livret de compétences » 55
- Bilan de publications 56
- La création de la revue Essais, revue interdisciplinaire d'humanités 56

Suivi et insertion 58

- Dispositifs mis en place par l'ED pour le suivi de l'insertion des docteurs 58
- Actions conduites en commun avec des entreprises, des collectivités territoriales, des associations. 59
- Résultats d'insertion des docteurs (3 ans après la soutenance de thèse) détaillés dans le tableau ci-après, analysés et commentés. 59
- Impact de l'analyse de l'insertion des docteurs sur le fonctionnement global de l'école doctorale..... 60

PROJET 62

- Liste des unités de recherche 64

Fonctionnement et adossement scientifique 68

Encadrement et formation 70

Suivi et insertion 72

ANNEXES 75

Annexe 1 - Tableau récapitulatif des effectifs, de l'encadrement et du suivi des doctorants / doctorants - 76
Annexe 2 - Insertion à trois ans des docteurs - 77
Annexe 3- Charte des thèses – 78
Annexe 4 - Grille de valorisation de l'activité des doctorants 83
Annexe 7 - Liste des inscrits en 2013-2014 - 84
Annexe 8 - Potentiel encadrants habilités à diriger des recherches au 31/10/2013 – 252
Annexe 5 - Offre de formation - 256

Annexe 6 - Exemples de couvertures de la revue Essais –..... 258

Liste des unités de recherche de l'université Bordeaux Montaigne

Label	N° de l'Unité de recherche	Nom de l'entité	Acronyme de l'entité	Domaine principal	Sous-domaine principal	Sous-domaine secondaire	Nom du responsable	Prénom du responsable	Etablissement
UMR	5185	AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SOCIÉTÉS	ADESS	SHS	SHS3_1	SHS3_2	RETAILLE	DENIS	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	3656	AMÉRIQUE LATINE, PAYS IBÉRIQUES : POÉTIQUES ET POLITIQUES	AMERIBER	SHS	SHS5	SHS5_2	TAUZIN-CASTELLANOS	ISABELLE	BORDEAUX MONTAIGNE
UMR	5607	AUSONIUS - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE	AUSONIUS	SHS	SHS6	SHS6_1 SHS6_3	FRANCE	JEROME	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	2958	CENTRE D'ETUDES DES MONDES MODERNES ET CONTEMPORAINS	CEMMC	SHS	SHS6	SHS6_1	FIGEAC	MICHEL	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4593	CULTURES, LITTÉRATURES, ARTS, REPRÉSENTATIONS, ESTHÉTIQUES	CLARE	SHS	SHS5	SHS5_1 SHS5_2 SHS5_3	PELLETIER	NICOLE	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4196	CULTURES ET LITTERATURES DES MONDES ANGLOPHONES	CLIMAS	SHS	SHS5_2	SHS5_3	JAECK	NATHALIE	BORDEAUX MONTAIGNE
UMR	5263	COGNITION, LANGUES, LANGAGES, ERGONOMIE	CLLE	SHS	SHS4		BONNEFON	JEAN-FRANCOIS	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	7314	EUROPE EUROPEANITE, EUROPEANITE	EEE	SHS			REVAUGER	JEAN-PAUL	BORDEAUX MONTAIGNE

Label	N° de l'Unité de recherche	Nom de l'entité	Acronyme de l'entité	Domaine principal	Sous-domaine principal	Sous-domaine secondaire	Nom du responsable	Prénom du responsable	Etablissement
EA	4592	GEORESSOURCES ET ENVIRONNEMENT	G&E	ST	ST3	ST5	CEREPI	ADRIAN	BORDEAUX MONTAIGNE
UMR	5478	CENTRE DE RECHERCHE SUR LA LANGUE ET LES TEXTES BASQUES	IKER	SHS	SHS4_1	SHS5_2	ETXEPARE	RICARDO	BORDEAUX MONTAIGNE
UMR	5060	INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX	IRAMAT	SHS	SHS6_3	SHS6_2	FLUZIN	PHILIPPE	BORDEAUX MONTAIGNE
UMR	5115	LES AFRIQUES DANS LE MONDE	LAM	SHS	SHS2	SHS1_1 SHS2_2 SHS2_3 SHS2_4 SHS3_1 SHS5_1 SHS6_1	THIRIOT	CELINE	BORDEAUX MONTAIGNE SCIENCES PO BORDEAUX
EA	4426	MEDIATIONS, INFORMATIONS, COMMUNICATION, ARTS	MICA	SHS	SHS2_5	SHS5_3	CARAYOL	VALERIE	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4574	SCIENCES, PHILOSOPHIE, HUMANITÉS	SPH	SHS	SHS5	SHS5_4	LAURAND	VALERY	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4195	TEXTES, LITTERATURES : ECRITURES ET MODELES	TELEM	SHS	SHS5_1	SHS5_2	JOB	MARTINE	BORDEAUX MONTAIGNE

Label	N° de l'Unité de recherche	Nom de l'entité	Acronyme de l'entité	Domaine principal	Sous-domaine principal	Sous-domaine secondaire	Nom du responsable	Prénom du responsable	Etablissement
EA	358	EQUIPE D'ACCUEIL ET DE RECHERCHE EN HISTOIRE DE L'ART		SHS	SHS6	SHS6_2	BERTRAND	PASCAL	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4192	CENTRE MONTESQUIEU DE RECHERCHE POLITIQUE	GRECCAP-CMRP	SHS			BOURMAUD	DANIEL	UNIVERSITE DE BORDEAUX BORDEAUX MONTAIGNE

Tableau 1 - Liste des unités de recherche

BILAN ET AUTOEVALUATION

L'ED a-t-elle des objectifs scientifiques et/ou professionnels clairs et lisibles ?

Résultat de la fusion, opérée en 2007, de deux Ecoles doctorales, l'Ecole doctorale « Montaigne-Humanités » est la plus grande Ecole doctorale présente sur site bordelais. Son périmètre est multidisciplinaire, et pourrait être désigné par le sigle « SHS » dans la mesure où les arts, les lettres et les langues (que n'évoque pas spontanément ce sigle) ont pour objet, tout comme la philosophie, l'histoire ou la géographie, une connaissance approfondie de l'homme en société. Par ailleurs, la présence du champ des ST (EA 4592 « Géoressources ») au sein de cette Ecole Doctorale unique accentue notre conviction d'une visée commune : il est apparu très clairement au cours des auditions de tous les candidats aux contrats doctoraux que des projets de thèses plus techniques posaient aussi des questions éthiques et politiques. C'est pourquoi nous désignerons le périmètre de l'ED 480, dans l'ensemble du dossier, par le terme « humanités ». Les objectifs scientifiques sont clairement affichés sur le site de l'Ecole doctorale (*http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale.html*) ainsi que dans le Carnet du doctorant.

L'Ecole doctorale « Montaigne-Humanités » se conçoit comme une école au sens plein et fort du terme, c'est-à-dire comme un lieu de formation à la recherche par la recherche. Elle fonctionne comme un lieu, clairement affiché, de croisement disciplinaire, d'expérimentation de la recherche pour les jeunes chercheurs, d'aide et de soutien matériel à la recherche de ces derniers. Finalement, grâce à la revue en ligne *Essais*, créée en 2012, l'Ecole doctorale « Montaigne-Humanités » est devenue aussi un lieu d'édition et de publication pour les jeunes chercheurs. Autour de l'héritage humaniste de Montaigne, l'ED « Montaigne-Humanités » a su bâtir une identité, un sentiment d'appartenance parmi les doctorants (*http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/temoignages.html*), une dynamique favorable à l'échange et à l'expérimentation qui intéresse aussi bien les doctorants que les chercheurs confirmés de notre établissement.

L'organisation et le fonctionnement de l'ED sont-ils en adéquation avec les objectifs fixés ?

Conformément aux dispositions stipulées dans l'article 10 de l'arrêté du 7 août 2006, l'ED « Montaigne-Humanités » est dirigée par un directeur assisté d'un conseil. L'actuel directeur, Sandro Landi, a été nommé le 7 janvier 2011. Compte tenu de sa taille

importante, l'organisation de cette ED présente des spécificités dont il faut tenir compte. Depuis sa création, la direction de l'ED « Montaigne-Humaniités » a été conçue comme collégiale : un directeur et deux directeurs adjoints de façon à affirmer la volonté d'une gestion collective et pluridisciplinaire. Après la nomination de Pierre Beylot, l'un des directeurs adjoints, à la direction de la MSHA en juin 2013, la direction de l'ED est assurée par son directeur et Isabelle Poulin, directrice adjointe. Il faut souligner qu'il s'agit là d'une véritable codirection, fondée sur le principe d'une répartition totale des responsabilités et des tâches qui a pleinement intégré dans son fonctionnement la directrice administrative de l'ED, Chantal Duthu.

Elément distinctif de la gouvernance de de l'ED « Montaigne-Humanités », la collégialité est conçue comme une méthode de travail nécessaire pour formuler des objectifs et les atteindre. Elle se déploie à deux niveaux. D'abord celui de la direction élargie de l'ED et du personnel administratif de l'Ecole : des réunions hebdomadaires, réunissant la direction scientifique et tous les membres du secrétariat, visent à faire le point des questions ponctuelles et à discuter des choix et des orientations politiques de l'Ecole. Ensuite, au niveau du Conseil de l'ED et du Conseil de la Recherche de l'établissement. Au chapitre de l'adéquation entre l'organisation de l'ED, son fonctionnement et les objectifs fixés, il faut remarquer le grand effort accompli dans le but de doter l'Ecole d'un personnel permanent et de locaux adéquats pour les doctorants et la direction de l'ED.

L'ED comporte-t-elle un conseil conforme et régulièrement réuni ? Les décisions prises par le conseil sont-elles efficacement communiquées auprès des doctorants, directeurs de thèse et unités de recherche ?

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 7 août 2006, l'ED « Montaigne-Humanités » comporte un Conseil, composé de 25 membres. La moitié de ses membres sont des enseignants-chercheurs, l'autre moitié des doctorants élus, des représentants du personnel BIATOS et des personnalités extérieures. Le conseil se réunit au moins trois fois par an et il participe activement au bon fonctionnement et à la mise en place de la politique scientifique de l'ED. Les décisions prises par le Conseil sont communiquées principalement par l'intermédiaire du site de l'Ecole et d'une liste de diffusion incluant tous les doctorants et tous les enseignants-chercheurs de l'Université. Les directeurs d'équipe et les doctorants élus au Conseil de l'ED, grâce à leurs propres listes de diffusion, contribuent également à une communication que, globalement, l'on peut qualifier d'efficace.

Les unités de recherche sur lesquelles s'appuie l'ED participent-elles à son fonctionnement ?

l'ED « Montaigne-Humanités » prend appui sur la qualité des équipes qui la constituent. Celles-ci participent à son fonctionnement par l'intermédiaire des directeurs d'équipe élus au Conseil de l'ED et en intervenant dans la mise en œuvre des formations scientifiques offertes par l'ED. Ecole multidisciplinaire, l'ED « Montaigne-Humanités » propose dans ses formations des points de croisements épistémologiques aux différentes disciplines, en affirmant la force que constitue un tel éventail de méthodes. Tous les ans, un appel à contribution invite les enseignants-chercheurs et les doctorants issus de différentes équipes à proposer une formation qui s'adresse à l'ensemble des doctorants de l'ED. De cette façon, l'offre scientifique commune de l'ED constitue une sorte de « vitrine » pour les équipes qui par ce biais peuvent faire émerger de nouveaux objets de recherche ainsi que mettre en valeur leurs axes et projets de recherche (notamment les projets Région et les projets ANR). Par ailleurs, le site de l'ED (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/offre-scientifique/seminaires_intercentres.html) renseigne à propos des séminaires organisés par les équipes de recherche (ou pris en charge par les responsables de programmes spécifiques) mais ouverts à tous les doctorants.

L'ED propose-t-elle des enseignements d'ouverture et d'acquisition de compétences additionnelles, transversales, et préprofessionnelles ? Les compétences acquises sont-elles évaluées de façon satisfaisante ?

N'ayant ni la volonté ni la capacité de se substituer aux unités de recherche en ce qui concerne les apprentissages fondamentaux, le rôle de de l'ED consiste, dans la lignée de ce qui avait été entamé dans le précédent quinquennal, à proposer des formations à caractère pluridisciplinaire et transversal. L'offre scientifique de l'ED « Montaigne-Humanités » est très riche (environ 300 h d'enseignement par an) et articulée. Elle présente la spécificité d'être en même temps l'émanation de chercheurs confirmés et de doctorants. L'ED propose également une offre de formation professionnelle diversifiée. Celle-ci vise principalement à replacer la formation doctorale dans son environnement international et à offrir aux doctorants les formations en langues tournées vers la communication scientifique. Des formations plus techniques permettent aux doctorants de se familiariser avec les outils de recherche documentaire et avec l'utilisation d'une feuille de style dans le cadre de la formation URFIST/ SCD Bordeaux 3.

L'École doctorale s'intéresse particulièrement au devenir du doctorant. A cet effet, une série d'ateliers est consacrée à la valorisation des compétences et prépare les doctorants

à leur démarche de recherche d'emploi. Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 7 août 2006, l'ED « Montaigne-Humanités », « propose » aux doctorants des formations « utiles à leurs projets de recherche ». Ces formations ne peuvent donc pas avoir un caractère obligatoire. En revanche, elles font l'objet d'une évaluation organisée par chaque responsable de formation et d'une évaluation plus générale, grâce aux enquêtes proposées aux doctorants par la direction de l'ED.

La politique de l'ED est-elle efficace vis-à-vis de ses objectifs en matière de recrutement des doctorants et de déroulement de thèse ?

Le recrutement des doctorants est confié à une Commission d'admission en Ière année de thèse se réunissant une fois par an au mois d'octobre. Composée de la direction de l'ED, de la direction de la Recherche et de la direction des Relations internationales, elle répond au souci de limiter le nombre global des thèses par directeur de recherche, veille à l'obligation de la Mention Bien en Master et à l'intégration dans les axes de recherche des équipes et de l'établissement. Elle consacre une attention spécifique à la mise en place de thèses en cotutelle. Elle veille à ce que les conditions intellectuelles et matérielles de faisabilité de la thèse soient réunies. Globalement, les effets de la Commission ont été positifs. Elle a permis notamment d'établir un niveau d'exigence minimale plus important que dans le passé et de responsabiliser davantage les directeurs de thèse vis-à-vis de leurs futurs doctorants.

La direction de l'ED a mis en place également des dispositifs permettant d'améliorer le déroulement de la thèse. L'ED consacre une partie importante de son budget à soutenir la mobilité des doctorants lors de missions sur le terrain ou de la participation aux colloques nationaux et internationaux. Elle apporte également un soutien important aux colloques et journées d'études organisés par des doctorants ou prévoyant une participation significative de doctorants. En ce qui concerne le suivi des doctorants, la direction de l'ED a rendu systématique et obligatoire un rapport d'étape annuel pour tout doctorant contractuel (cf. Charte des Thèses, article 5). A partir de 2014, en accord unanime avec les représentants des doctorants, l'obligation de rédiger un rapport d'étape a été élargie à tous les doctorants inscrits en troisième année de thèse. Les doctorants non contractuels qui le souhaitent sont incités également à bénéficier de ce processus d'auto-évaluation (présentation orale, dans les équipes de rattachement, de l'état d'avancement des travaux). Par ailleurs, des mesures ont été prises de réduction de la durée de thèse par l'examen plus rigoureux des dérogations, des autorisations à une réinscription pour une dernière année seulement, et par la résorption des thèses à durée prohibitive (plus de douze ans). Les résultats de cette politique de longue haleine sont

d'ores et déjà visibles notamment en ce qui concerne l'augmentation significative des soutenances et la réduction progressive du nombre de doctorants.

L'ED bénéficie-t-elle de dispositifs efficaces de suivi des docteurs ? Les résultats en termes d'insertion sont-ils satisfaisants au regard du contexte ?

Le suivi et l'insertion des docteurs de l'ED « Montaigne-Humanités » était un point faible souligné dans le rapport d'évaluation de l'AERES de 2010. Par rapport à la situation constatée lors de la précédente visite de l'AERES en 2010, les dispositifs de suivi des docteurs connaissent aujourd'hui une structuration nettement plus efficace. Il faut remarquer à ce propos la création en 2011 du Pôle orientation - stages - insertion professionnelle (POSIP), qui vise, par l'intermédiaire de formations et de stages en entreprise, à doter les doctorants en Humanités de compétences nécessaires à l'insertion dans le monde du travail non universitaire. En outre, toujours depuis 2011, l'établissement a mis en place un Observatoire des Étudiants (ODE). Agissant au sein de la Cellule d'Aide au Pilotage, l'ODE a pour mission de suivre le parcours des étudiants, depuis leur entrée à l'université Bordeaux Montaigne jusqu'à leur insertion professionnelle. L'ODE réalise des enquêtes sur le devenir des docteurs, en partenariat avec l'Observatoire Régional des Parcours Étudiants Aquitains (ORPEA), 2 ans après la soutenance de leur thèse. Les résultats en termes d'insertion, commentés ci-dessous (§ Suivi et insertion), compte tenu du contexte et notamment des données nationales relatives à l'insertion des docteurs en SHS, peuvent être considérés comme relativement satisfaisants.

L'ED a-t-elle pris en compte les éléments de la précédente évaluation de l'AERES ?

L'ED « Montaigne-Humanités » est décrite dans le rapport d'évaluation de l'AERES de 2010 comme « Ecole doctorale de qualité de plusieurs point de vue » et notée globalement « A ». Dans son rapport, l'AERES notait néanmoins un certain nombre de points faibles : « insuffisance des moyens en locaux et personnel permanent » ; « caractère non obligatoire de divers séminaires » ; « travaux des étudiants peu connus ». En outre, l'AERES a noté « B » le Suivi et l'insertion des docteurs. Tous ces points ont fait l'objet d'une attention spécifique et constante de la part de la nouvelle direction de l'ED élue en 2010 et au sein du Conseil de l'ED.

Dans chacun de ces points il est possible de faire état d'avancées significatives et qui feront dans les pages qui suivent l'objet d'une analyse détaillée : dans l'attente d'une prochaine Maison de la recherche, l'ED a su pallier l'insuffisance en locaux en se dotant d'un bureau pour la direction de l'ED, d'une salle de visioconférence, d'une salle de

doctorants (située à la MSHA) ; la plupart du personnel de l'ED bénéficie aujourd'hui d'un contrat à temps indéterminé. La direction de l'ED a élargi et enrichi considérablement son offre scientifique et professionnelle : si le caractère obligatoire des formations paraît incompatible avec le décret de 2006 (le non suivi des formations de la part d'un doctorant ne peut en aucun cas l'empêcher de soutenir sa thèse), le choix de la direction de l'ED consiste à renforcer l'attractivité, l'accessibilité et la valorisation des formations. La question de l'accès à la publication des doctorants est à l'origine de la création en 2012 de la revue interdisciplinaire d'humanités *Essais* (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/la-revue-essais/les-numeros-de-la-revue.html), dont le comité de rédaction se compose de doctorants et de docteurs de notre ED. Finalement, la création en 2011 du Pôle orientation - stages - insertion professionnelle (POSIP) et d'un Observatoire des Étudiants (ODE) a permis d'améliorer considérablement la formation professionnelle des doctorants et le suivi des docteurs dans le monde du travail.

Fonctionnement et adossement scientifique

Contexte :

Périmètre thématique de l'école doctorale.

L'Ecole doctorale 480 « Montaigne-Humanités » est l'Ecole doctorale unique de l'Université Bordeaux-Montaigne. Créée en 2007, elle a su tirer profit du processus de fusion des deux écoles doctorales précédentes pour refuser les logiques de juxtaposition et bâtir une véritable entité multidisciplinaire, destinée à conforter la place et la visibilité des Humanités sur le site bordelais. Son périmètre thématique est par conséquent très large et correspond à celui des SHS et de ses nombreux sous-domaines, précisément : SHS2_5 Sciences de l'information et de la communication ; SHS3 Espace, environnement et sociétés (1 et 2) ; SHS4_1 Linguistique ; SHS5 Langues, textes, arts et cultures ; SHS6 Mondes anciens et contemporains. La présence de l'EA 4592 « Géoressources » (ST) au sein de cette Ecole Doctorale unique a renforcé la conviction d'enjeux communs, éthiques et politiques, entre les sciences de l'homme et les sciences de la terre.

Positionnement de l'ED

Depuis la création du PRES de l'Université de Bordeaux en mars 2007, l'ED « Montaigne-Humanités » a intégré le Collège des Etudes Doctorales réunissant l'ensemble des directeurs des Ecoles Doctorales et des Vice-présidents des Conseils Scientifiques des universités bordelaises dans le but d'établir une réflexion commune sur le devenir des études doctorales dans le site bordelais. Entamée par la direction précédente, cette dynamique d'intégration, soucieuse en même temps de préserver la spécificité de chaque Ecole doctorale, a été poursuivie activement par la direction actuelle. Durant la période 2011-2013, le Collège des Etudes Doctorales a concentré ses travaux autour de plusieurs chantiers déclarés prioritaires et restés inachevés : la rédaction d'une charte de thèse commune aux Universités de Bordeaux (déclinée par chacune des Ecoles Doctorales du site) ; la mise en place d'un doctorat unique des Universités de Bordeaux ; la mise en œuvre, à travers le PRES et l'IUFM, d'une politique de mutualisation des formations doctorales notamment dans les domaines des outils pédagogiques et des compétences linguistiques.

Il est important de remarquer que cette dynamique s'est trouvée confrontée au processus de fusion des universités bordelaises vers la Nouvelle Université de Bordeaux (NUB), démarré en 2010. La décision - adoptée par un vote du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 en mars 2012 (faisant suite à l'organisation

d'un referendum pour tous les personnels de l'établissement) de ne pas poursuivre dans le processus de fusion a entraîné la décision de la NUB – désormais dans sa phase de finalisation - d'exclure l'ED « Montaigne-Humanités » des travaux du Collège des Etudes Doctorales. Avec la création, en septembre 2013, de l' « Université de Bordeaux » réunissant les Universités Bordeaux1, Bordeaux 2 et Bordeaux 4, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) a disparu au profit d'une Communauté d'Universités et d'Etablissements d'Aquitaine (COMUE). Toutefois, le périmètre et le fonctionnement de cette Communauté, notamment en ce qui concerne le domaine des études doctorales, restent aujourd'hui encore largement à définir.

Par ailleurs il faut souligner que l'Université Michel de Montaigne (actuellement « Bordeaux Montaigne ») figure parmi les établissements porteurs de l' « Initiative d'excellence » (IdEx Bordeaux), projet retenu en 2012 par un jury international parmi les trois premiers campus d'excellence en France. « Bordeaux Montaigne » participe à l'IdEx notamment par l'intermédiaire du cluster d'Excellence LaScArBx, regroupement d'équipes d'excellence dans le domaine de la préhistoire et de l'archéologie (dont AUSONIUS UMR 5607 et IRAMAT-CRP2A UMR 5060).

Dans ce nouveau contexte, l'ED « Montaigne-Humanités » concourt pleinement à la politique d'ouverture internationale et de valorisation des études doctorales promue par l'IdEx. Depuis 2012, 6 contrats doctoraux en cotutelle avec des universités étrangères partenaires ont été financés intégralement par l'IdEx (programme « Doctorat international »). En 2013-2014, l'IdEx a financé une première campagne de professeurs invités qui ont intégré Bordeaux-Montaigne et participé aux formations scientifiques de l'ED. Toujours en 2013, un docteur de l'ED Montaigne-Humanités (EA 3656 AMERIBER) a été récompensé par le Prix spécial du jury international du Prix de thèse de l'IdEx. En 2014 c'est un docteur de l'EA 4574 SPH qui a obtenu cette même distinction.

Après une phase d'adaptation, due à la mise en place des nouvelles instances de l'Université de Bordeaux, le travail de coopération entre les différentes écoles doctorales du site a pu recommencer. A titre d'exemple, le vice-président recherche de l'Université de Bordeaux, Jannick Lung, siège depuis avril 2014 dans le Conseil de l'ED « Montaigne-Humanité » en tant que personnalité extérieure. En outre, un groupe de travail réunissant toutes les écoles doctorales autour de la thématique de la mutualisation des formations a été mis en place en mai 2014. Un nouveau Collège des Etudes Doctorales, réunissant les ED de l'Université de Bordeaux, Bordeaux-Montaigne et Sciences-Po Bordeaux est actuellement en phase de projet.

Globalement, dans le contexte actuel de recomposition du paysage universitaire bordelais, le positionnement de l'ED « Montaigne-Humanités » s'est renforcé : par la qualité de ses formations et de ses initiatives, par le nombre et la qualité de ses thèses, l'ED a su conforter sa position de principal pôle d'études doctorales en Humanités dans le site bordelais.

Interactions éventuelles avec d'autres écoles doctorales

L'ED « Montaigne Humanités » a rejoint en 2013 le « Réseau interuniversitaire Création, Arts et Medias » (site Web : http://www.res-cam.com), qui compte 15 écoles doctorales membres et représente près de 4000 doctorants. Comme l'indique sa page d'accueil, en inscrivant « Création » dans son intitulé, le Réseau « marque son intérêt pour une recherche qui s'interroge sur elle-même et génère dispositifs et démarches sans cesse mieux adaptés à la mutation artistique et culturelle dans le monde contemporain ». Des rencontres régulières (au moins deux fois par an) réunissent les directeurs des ED membres du réseau, ou leurs représentants selon l'ordre du jour, ce qui est une façon de renforcer les liens entre l'ED et les équipes de recherche de l'université. Le réseau est à l'origine d'un texte sur « le doctorat en création », qui prend acte du lien entre pratique, productions artistiques élaborées dans le cadre d'une thèse et avancées épistémologiques, et préconise pour les disciplines liées à la création un lien fort avec des établissements de la culture et des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère chargé de la Culture, en favorisant notamment des jurys de thèses comprenant des artistes et des professionnels de la culture, ou des co-encadrements réunissant Universités et Ecoles d'Arts). Le réseau permet aux doctorants de suivre des formations mutualisées et plus largement de se projeter dans le paysage national de la recherche. C'est un maillon (et maillage) précieux dans le renouvellement des activités et actions initiées par les directions des ED.

L'ED « Montaigne Humanités » participe en outre à un groupe de travail, mis en place en mai 2014, réunissant toutes les écoles doctorales du site bordelais autour de la thématique de la mutualisation des formations. A l'échelle macro-régionale, l'ED 480 joue un rôle moteur dans un projet de mutualisation de formations doctorales incluant l' l'ED « Sciences sociales et humaines » de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'ED unique de l'Université du Pays Basque (UPV) (cf. « Projet »).

Organisation et gouvernance :

Composition du conseil

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 7 août 2006, l'ED « Montaigne-Humanités » comporte un Conseil, composé de 25 membres. On trouvera ci-après la composition actuelle du Conseil, répartie en trois catégories : 14 enseignants-chercheurs de l'Université Bordeaux-Montaigne (la direction de l'ED, plus les directeurs de 12 unités de recherche) ; 5 doctorants élus ; 1 représentant du personnel BIATOSS ; 5 personnalités extérieures, issues de l'Université de Bordeaux, des institutions de recherche, de la Région Aquitaine. Le mandat des membres du Conseil est de quatre ans ; celui des membres étudiants de deux ans.

Le conseil de l'ED

Directeur : Sandro Landi **Directrice adjointe : Isabelle Poulin**			
Enseignants chercheurs			
	Pascal Bertrand	PR	Histoire de l'Art
	Valérie Carayol	PR	MICA
	Michel Figeac	PR	CEMMC
	Jérôme France	PR	AUSONIUS
	Isabelle Tauzin	PR	AMERIBER
	Maurice Goze	PR	ADESS
	Pierre Guibert	IGR	IRAMAT
	Nathalie Jaeck	PR	CLIMAS
	Martine Job	PR	TELEM
	Valéry Laurand	PR	SPH
	Nicole Pelletier	PR	CLARE
	Jean Paul Révauger	PR	EEE
Étudiants			
	Hélène Crombet	Doctorante	MICA
	Simon Deschamps	Doctorant	SPH
	Thimothée Duverger	Doctorant	CEMMC
	Julien Batisse	Doctorant	ADESS
	Jeffrey Swartwood	Doctorant	CLIMAS
Personnels BIATOS			

	Anissa Choukri-Bouziani	Ingénieur de recherche	
Personnalités extérieures			
	Pascal Geneste -	Archives départementales	
	Yannick Lung	Université de Bordeaux	
	Thomas Vautravers -	Conseil Régional d'Aquitaine	
	Jean-Marc Offner -	Institut d'urbanisme	
	Florence Parnier -	Délégation CNRS	
Invités permanents			
	Pierre Beylot	Directeur MSHA	
	Michel Pernot	Vice-Président Commission de la recherche	
	Adrian Cérépi	Unité de recherche G&D	
	Frédéric Lambert	Unité de recherche CLEE	
	Ricardo Etxepare	Unité de recherche IKER	
	Céline Thiriot	Unité de recherche LAM	
	Daniel Bourmaud	Unité de recherche CMRP	
	Adrien Bensignor	Institut Bernard MAGREZ - BORDEAUX	

Tableau 2 - Composition du Conseil de l'ED

Modalités de fonctionnement du conseil

Le conseil se réunit au moins trois fois par an sur convocation de la direction de l'ED. Les travaux du Conseil sont préparés par la direction avec l'aide de la direction administrative et du personnel administratif qui contribuent à l'élaboration des programmes d'action et coopèrent à leur exécution. Le Conseil participe activement au bon fonctionnement et à la mise en place de la politique scientifique de l'ED et il joue un rôle essentiel dans la procédure de sélection des contrats doctoraux (cf. p § Politique de financement des thèses). Un compte rendu est établi à l'issue de chaque séance et validé par le conseil lors de sa prochaine séance. Les comptes rendus sont disponibles sur le site de l'Ecole. Les directeurs d'équipe et les doctorants élus au Conseil de l'ED, grâce à leurs propres listes de diffusion, contribuent également à une communication des décisions du conseil que l'on peut globalement qualifier d'efficace.

Moyens mis à la disposition de l'ED

Personnel :

La direction administrative de l'Ecole doctorale est assurée par une directrice administrative, Chantal Duthu (AFI) qui est aussi Directrice-adjointe de la Direction de la Recherche. Elle est assistée par une équipe administrative qui se compose de 8 membres. Le personnel est reparti selon les tâches suivantes : Muriel Camus (contractuelle), Lorraine Martin (AENES), et Sabine Veillon (ITRF) : gestion des dossiers étudiants, inscriptions et suivi des doctorants dans les différentes unités de recherche ; Sandrine Le Guellec (ITRF) : gestion des cotutelles et des formations scientifiques ; Fabienne Perilhou (ITRF), activité de veille sur les bourses doctorales et postdoctorales, affichage des manifestations scientifiques, communication avec les doctorants ; Dominique Martin (contractuelle), organisation des soutenances; Pierreline Thaloméas (CDI) gestion financière, mobilité des doctorants ; Vincent Feuillette (AENF) gestion financière des soutenances.

Depuis l'installation de la direction actuelle en 2011, un effort considérable a été mené afin de répondre à l'insuffisance de personnel mise en évidence par l'AERES dans le précédent rapport d'évaluation. Cet effort s'est concentré autour de trois objectifs considérés comme prioritaires. D'abord l'augmentation et la titularisation du personnel : à l'heure actuelle, presque tous les membres du personnel administratif de l'ED possèdent un statut permanent. La dotation en personnel est donc, globalement, satisfaisante. Ce point s'est révélé indispensable pour atteindre un deuxième objectif : la création d'une équipe solidaire et motivée, qui participe entièrement à la mise en œuvre de la politique de l'ED. Des réunions hebdomadaires, réunissant la direction scientifique et les membres du personnel administratif, visent à examiner les questions ponctuelles et urgentes et, en même temps, à discuter, dans un esprit de collégialité et de partage des compétences, des choix et des orientations pédagogiques et scientifiques de l'Ecole. A titre d'exemple, Chantal Duthu joue aussi le rôle de secrétaire de rédaction de la revue de l'ED *Essais*.

Finalement, la direction de l'ED a poursuivi le processus, entamé par la direction antérieure, d'autonomisation de l'Ecole doctorale par rapport à la Direction de la Recherche. Depuis février 2014, l'ED a acquis le statut de « composante » de l'Université. La plus grande autonomie administrative de l'ED, nécessaire à l'accomplissement de ses tâches, a par ailleurs impliqué un effort constant de concertation avec la Direction de la Recherche. Des réunions mensuelles sont organisées entre la Direction de l'ED, le VP Recherche (Michel Pernot) et la Directrice administrative de la recherche (Danielle Bourmaud). L'offre scientifique de l'ED est

aujourd'hui partie intégrante de la politique scientifique menée par notre établissement.

Locaux :

l'Ecole doctorale dispose de 5 bureaux, d'une salle de réunion et d'une salle de visioconférence, tous situés au rez-de-chaussée du bâtiment D de l'Université Bordeaux Montaigne. Dans l'attente de la mise en service (prévue à la rentrée 2016) de la Maison de la Recherche (qui devra accueillir les locaux et les salles de séminaire de l'ED), la dotation de locaux et l'inscription spatiale de l'ED, par rapport au précédent rapport de l'AERES, s'est sensiblement améliorée. Tout d'abord, la direction de l'ED et la direction administrative bénéficient de deux bureaux distincts, permettant d'organiser de réunions restreintes et l'accueil, sur rendez-vous, de doctorants et de collègues. Ensuite, la salle de visioconférence permet la tenue de réunion à distance notamment avec les responsables des ED des Université partenaires (UPPA et Université du Pays Basque) dans le cadre d'un projet de mutualisation des formations doctorales (cf. « Projet »).

Finalement, la direction actuelle a poursuivi la politique de mutualisation des locaux mise en œuvre avec la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA). Cette politique s'est révélée particulièrement efficace et profitable pour l'ED, grâce notamment à la collaboration de Pierre Beylot, directeur actuel de la MSHA et ancien directeur-adjoint de l'ED. A l'heure actuelle, presque toutes les formations scientifiques de l'ED (conférences, séminaires, ateliers) se déroulent à la MSHA : elles bénéficient ainsi d'un affichage supplémentaire grâce au site Web et aux listes de diffusion spécifiques de cette institution. En outre, grâce à un accord signé entre l'Université Bordeaux-Montaigne et la MSHA, cette dernière a ouvert, dès la rentrée 2013, une salle spécifiquement consacrée aux doctorants. Equipée de moyens informatiques (8 ordinateurs fixes sur lesquels sont installées les suites MS office et Open office) cette salle procure aux doctorants des outils et surtout un espace confortable, nécessaire à leur travail de recherche (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/une-salle-pour-les-doctorants.html). Globalement donc, et comparativement à d'autres services de l'Université, l'inscription spatiale de l'ED et sa dotation en locaux peuvent être considérés comme satisfaisants, même si l'attribution d'une salle dédiée aux réunions de doctorants (comité éditorial de la revue Essais, questions diverses) reste un besoin important.

Dotation budgétaire et utilisation des financements de fonctionnement :

Chaque année, lors du premier Conseil de l'Ecole doctorale, la direction de l'ED présente le bilan budgétaire de l'année écoulée. Dans la période 2010-2014, la

dotation financière de l'ED « Montaigne-Humanités » par l'Etablissement a connu des oscillations importantes. Le budget était de 97 000 € en 2010, il est passé à 130 000 € en 2011, à 135 440 € en 2012, à 125 000 € en 2013, à 114 000 en 2014. En dépit d'une situation financière qui ne laisse qu'une marge de manœuvre financière très étroite à l'Etablissement, la dotation de l'ED a donc connu, par rapport à la situation de départ, une augmentation de 17,52%. C'est une donnée significative, qui mérite d'être soulignée et qui témoigne de l'attention particulière portée par l'Etablissement à son Ecole doctorale. Il faut remarquer que, depuis 2012, l'Ecole Doctorale bénéficie d'un financement de 4000 € versé par la CASDEN au titre d'une convention stipulée avec l'Université « Bordeaux Montaigne » dans le but de soutenir les activités des doctorants de notre ED. Il faut rappeler en outre que l'ED a obtenu en octobre 2012 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère des affaires étrangères un financement de 19 000 € au titre de soutien des actions prévues dans le projet « Mérimée » (cf. § Politique *scientifique et internationale , p. 31*).

Dans ce cadre, la direction de l'ED a mis en œuvre une politique qui privilégie quelques lignes budgétaires. En premier lieu, la soutenance des thèses. Compte tenu du nombre élevé de soutenances par année, la direction de l'ED a décidé de positionner une dotation modulable de 100 000 € pour les frais relatifs aux jurys de thèse. Le montant de la participation de l'ED est de 800 € (1200 € pour les thèses en cotutelle). Etant donné la forte présence de collègues étrangers dans les jurys, cette ligne s'est révélée très gourmande. Toutefois, la baisse du nombre de soutenances enregistrée notamment en 2012, a permis de rediriger une partie de cette masse budgétaires vers d'autres lignes considérées comme prioritaires. En second lieu, l'ED consacre une partie importante de son budget annuel (environ 15 000 €) au financement des formations doctorales. Cette ligne comprend aussi bien le remboursement des frais de voyage et de séjour des personnalités extérieures invitées dans les séminaires, conférences, ateliers organisés par l'ED que la rémunération des enseignants-chercheurs qui interviennent dans ces formations scientifiques ou professionnelles. En troisième lieu, La direction de l'ED accorde une importance prioritaire à l'aide financière pour les doctorants. Cette aide donne lieu à plusieurs actions :

- Aide à la mobilité :

L'ED encourage la mobilité comme partie intégrante de la formation doctorale. En collaboration avec les unités de recherche, l'ED cofinance les missions liées à la mobilité de courte durée (participation à des colloques, recherches dans des archives et dans des bibliothèques). L'ED soutient également la mobilité internationale de longue durée et propose tous les ans des bourses finalisées pour des séjours d'études

à l'étranger. Deux campagnes par année civile sont prévues, donnant lieu à l'attribution de 20 bourses de 500 €. Les conditions pour l'obtention de ces bourses sont précisées sur le site de l'ED (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/aide_a_la_mobilite_et_ouverture_internationale.html).

Le tableau ci-dessous montre que malgré une baisse du budget global alloué à l'ED, le pourcentage des aides à la mobilité reste constant, voire augmente.

Année budgétaire	Mobilité des doctorants	Bourse de mobilité longue (500€) créée en 2012	Pourcentage / budget total
2011	13.497,18 €		10, 38 %
2012	7.982, 63 €	5.000 €	09,98 %
2013	8.008,24 €	4.500 €	13,40 %

Tableau 3 – Financement de la mobilité des doctorants -

- Aide à l'organisation de colloques et de journées d'études :

l'ED participe financièrement à toutes les manifestations scientifiques organisées ou co-organisées par les doctorants. Celles-ci sont en augmentation constante depuis 2010 (cf. § Initiatives Doctorantes (ID) p. 49 ; et le § Organisation de journées scientifiques pour/par les doctorants, p 34). Entre 2010 et 2013 l'ED a participé au financement de 25 manifestations scientifiques (colloques, journées d'études, séminaires) pour un total de 12 305 €.

- Financement de la revue *Essais* :

Créée en 2012, conçue tout d'abord comme un lieu d'édition et de publication pour les jeunes chercheurs, la revue trimestrielle *Essais* qui connaît une double publication (en ligne et en papier) est entièrement financée sur la dotation de l'ED (entre 2500 et 3000 € par an).

Communications interne et externe

Depuis la dernière visite de l'AERES, un effort considérable a été produit afin d'améliorer la visibilité de l'Ecole doctorale et sa communication interne et externe. La nouvelle direction, en collaboration avec le Service de la communication de l'Université « Bordeaux Montaigne », s'est d'abord engagée dans une refonte totale des pages Web de l'Ecole doctorale. La page d'accueil permet actuellement une visualisation rapide de l'identité et des missions de l'ED (http://www.u-

bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale.html). Les différentes arborescences illustrent la structure et le fonctionnement de l'ED (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/equipe.html); les modalités d'inscription (http://www.u bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/inscription-et-admission.html) et de soutenance http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/these_electronique.html); les conditions d'accès au contrat doctoral (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/contrat-doctoral.html). Ces pages proposent aussi une liste mise à jour des enseignants-chercheurs habilités (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/directeurs_de_recherche.html); expliquent la mise en œuvre du « complément au diplôme » (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/valorisation_des_competences_des_doctorants.html). Ces pages ont également pour fonction d'illustrer l'offre scientifique (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/offre-scientifique.html) et professionnelle de l'ED (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/offre-professionnelle.html) de même que les différentes aides financières visant à soutenir la mobilité des doctorants (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/aide_a_la_mobilite_et_ouverture_internationale.html) . Les pages Web sont finalement le lieu où s'exprime la parole des doctorants (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/temoignages.html), la vitalité de leurs initiatives scientifiques (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/initiatives-doctorantes.html) et où est hébergé la revue en ligne *Essais* (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/la-revue-essais.html). L'ample diffusion en ligne de cette revue interdisciplinaire d'humanités constitue désormais un moyen indispensable au rayonnement scientifique de l'ED « Montaigne-Humanités ».

Outre les pages Web, l'ED a entrepris un effort important dans le but de rendre plus efficace la communication de ses activités aux doctorants et à l'ensemble de la communauté universitaire. Un Carnet du doctorant, illustrant de façon simple et exhaustive les finalités et les offres de l'Ecole est imprimé tous les ans à plusieurs centaines d'exemplaires, distribué lors de la journée de rentrée de l'ED et également téléchargeable à partir de la page d'accueil. Depuis la rentrée 2012-2013, une trentaine de grandes affiches (format A1) situées dans les bibliothèques et dans les principaux lieux de passage de l'Université, illustrent l'ensemble de l'offre scientifique de l'ED (cette affiche est également téléchargeable à partir de la page d'accueil) ; le même programme, en format plus réduit, sous forme de marque-page, est distribué dans les casiers de tous les enseignants-chercheurs. La page d'accueil du site Web, mise à jour régulièrement, informe également des principales actualités de l'ED et un lien vers les pages de l'ED a été ajouté sur le site étudiant, dans la rubrique « Vie scientifique » (http://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/vie-scientifique/l-ecole-doctorale-montaigne-humanites.html). Depuis la rentrée 2012, la communication interne est principalement confiée à Sandrine Le Guellec (ITRF) et à Fabienne Perilhou (ITRF), la première gère l'inscription en ligne aux formations des doctorants

(accessoirement des étudiants master) via l'application jazz ; la seconde, via les différentes listes de diffusion (doctorants, tous enseignants, étudiants master) rappelle les formations, les événements, informe des éventuels changements de programme. Depuis la rentrée 2013, Fabienne Perilhou est aussi responsable d'une veille d'information pour les doctorants et les post-docs, visant à les informer des principales opportunités de financement de leurs projets aussi bien au niveau national qu'international. Il faut par ailleurs souligner que tout le personnel de l'ED a suivi en 2013 une formation CMS spécifiquement consacrée à « écrire sur le Web ».

Politique de recrutement des doctorants :

Procédure mise en place pour le choix des sujets de thèses.

Procédure

L'autorisation d'inscription en doctorat est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la direction de l'Ecole doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche. La sélection des candidatures est effectuée tous les ans au mois d'octobre par une commission d'admission présidée par la direction de l'Ecole doctorale, dans laquelle siègent le vice-président à la recherche, le responsable des Relations internationales, les responsables du personnel administratif de l'Ecole doctorale et de la recherche. Le nombre de candidatures étant élevé, un tableau synthétique, mis à disposition des membres de la commission, permet de les répartir selon l'équipe d'accueil, le directeur de thèse pressenti, le projet de thèse, la note de master, le projet éventuel de cotutelle avec un établissement étranger. La commission procède ensuite à un examen détaillé de chaque dossier de candidature. Pour donner un exemple du travail effectué par la commission, en octobre 2013, sur 180 dossiers d'inscription en première année, seul 130 ont été jugés recevables en l'état.

Critères

Conformément à l'arrêté du 7 août 2006, article 14, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de Master ou d'un niveau équivalent au diplôme de Master pour les candidats ayant effectué leurs études à l'étranger. Si la condition du diplôme n'est pas remplie, la direction de l'Ecole doctorale, après avis de la commission de validation des acquis professionnels (VAP), peut proposer au Président de l'établissement une demande de dérogation pour les candidats ayant réalisé un travail de recherche personnel. Pour l'inscription en doctorat, la mention « bien » au Master ou à son équivalent est exigée. Une dérogation à titre exceptionnel à ce critère peut être accordée par la commission d'admission à la condition que soit fournie une lettre de soutien du directeur de thèse pressenti et du directeur de l'unité de

recherche. Les candidats peuvent prendre connaissance des conditions requises pour l'inscription en doctorat en consultant les pages Web de l'Ecole doctorale (*http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/inscription-et-admission.html*).

La commission d'amission accorde une attention spécifique au choix des sujets de thèse. Il faut souligner qu'une partie essentielle de la sélection s'opère en amont, lors des entretiens que les candidats ont obligatoirement avec leur directeur de thèse pressenti au moment où ils constituent leur dossier. Le directeur de thèse doit donner un avis motivé par écrit qui l'engage, vis-à-vis de la commission d'admission, autant sur la qualité scientifique du sujet que sur sa faisabilité. Pour sa part, le directeur de l'unité de recherche donne un avis sur l'intégration du projet dans les axes prioritaires de l'unité. Pour ce qui est de la commission d'admission, elle veille à ce que le projet de thèse puisse de préférence s'inscrire dans les axes de recherche de l'établissement (« Ville, nature, démocratie », « Écrire, représenter, traduire », « Genre, corps, normes », « Humanités classiques, humanités digitales »). Sans marquer de défiance, la commission examine la validité du sujet en demandant parfois de recadrer certains sujets.

La commission d'admission veille en outre au respect du seuil maximal d'encadrement, fixé par le Conseil scientifique, sur proposition du Conseil de l'Ecole doctorale, au nombre de dix thèses dirigées par un même directeur. Finalement, la commission fait en sorte que les conditions matérielles et financières soient réunies pour assurer le bon déroulement de la thèse. A ce propos, Il faut toutefois remarquer qu'un pourcentage important de candidats au doctorat ne bénéficie pas d'un financement direct de leur thèse. Dans ces conditions, le travail précaire constitue souvent un moyen de financement des études doctorales, ce qu'on ne peut que déplorer. Il s'agit d'une réalité assez commune dans les Ecoles doctorales en Humanités et à laquelle l'ED « Montaigne-Humanités » se trouve malheureusement confrontée aussi, bien qu'elle s'efforce de mener une politique active de financement de thèses.

Politique de financement des thèses

Procédure de sélection des contrats doctoraux

L'Ecole doctorale attache une importance particulière à la question du financement, dont l'absence a des effets négatifs sur la durée de thèse, les abandons et plus généralement sur les conditions de vie et de travail des doctorants ainsi que sur l'attractivité de l'établissement.

En particulier, au sujet de la sélection des contrats doctoraux (financés par le Ministère ou sur les ressources propres de l'établissement), une nouvelle procédure de sélection, sur proposition de la direction de l'ED, a été votée par le Conseil de l'Ecole doctorale en mars 2014. La procédure de sélection des contrats doctoraux prévoyait traditionnellement deux étapes : dans un premier temps, suite à un examen des dossiers de candidature et à une audition des candidats, un classement s'effectuait au niveau de chaque unité de recherche. Dans un deuxième temps, le Conseil de l'Ecole doctorale se réunissait, écoutait les directeurs des unités de recherche rapporter sur leurs candidats, procédait à un classement permettant de repartir le contingent des contrats disponibles. Cette procédure présentait deux inconvénients majeurs : la direction de l'Ecole doctorale et le Conseil de l'Ecole doctorale n'avaient qu'une connaissance indirecte des candidats et ils se limitaient, dans la plupart des cas, à entériner le classement effectué par les unités de recherche.

Conformément à l'esprit de l'arrêté du 7 août 2006 (l'article 11), la nouvelle procédure de sélection des contrats doctoraux vise à redonner un rôle central à la direction de l'Ecole doctorale et au Conseil de l'Ecole doctorale et, en même temps, à favoriser une connaissance globale et collégiale des travaux de recherche engagés dans une même université. Elle vise en outre à garantir à tous les candidats un traitement transparent et équitable. Suite à ces dispositions, les candidats font d'abord l'objet d'une première sélection qui s'effectue dans chaque unité de recherche. Celle-ci évalue les candidats notamment sur la base des qualités scientifiques du candidat et de la conformité du projet de thèse avec les axes et les priorités scientifiques de l'unité. Elle évalue également la faisabilité de la thèse. Ensuite les candidats — au plus deux candidats par unité de recherche — sont entendus par le Conseil de l'Ecole doctorale. Chaque candidat dispose de 10 minutes pour présenter son projet et répond ensuite aux questions des membres du Conseil pendant 10 minutes. Les critères appliqués par le Conseil de l'Ecole doctorale pour choisir les contrats doctoraux sont la capacité du candidat à présenter et argumenter l'intérêt de son projet de recherche lors de l'audition ; le caractère novateur du projet, à savoir sa capacité à s'inscrire dans un champ disciplinaire et à reformuler les questions qui le structurent. Le Conseil se prononce par bulletin secret. Il établit une liste principale et une courte liste complémentaire. Le Conseil de l'Ecole doctorale veille à maintenir un certain équilibre entre les champs disciplinaires représentés.

Statistiques analysées et commentées sur les financements de thèses (proportion et évolution des thèses financées, non financées, des doctorants salariés, etc.).

Depuis 2010, avec le soutien de la direction de la Recherche, la direction de l'Ecole doctorale mène une politique volontariste dans le but d'augmenter le pourcentage des thèses financées. Cette politique concerne en premier lieu les contrats doctoraux

de l'établissement. Depuis la création de l'ED, la dotation des contrats doctoraux attribués par le Ministère à l'établissement est stable, à savoir 11 contrats doctoraux par an. Depuis 2011, la présidence de l'Université a décidé de financer progressivement jusqu'à 2 contrats doctoraux sur ses ressources propres. Il s'agit d'une décision qui s'inscrit dans un contexte généralisé de restrictions budgétaires et qui témoigne de l'attention prioritaire portée par l'établissement à la question du financement des thèses, c'est-à-dire au devenir même de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A ce contingent, que l'on peut désormais considérer comme permanent, il faut ajouter les contrats doctoraux réservés aux élèves de l'ENS. Tous les ans le ministère attribue à l'Ecole normale supérieure de Lyon une enveloppe de contrats doctoraux à répartir entre ses élèves sortants afin qu'ils puissent mener à bien une thèse de doctorat dans une université française. Signe d'attractivité de notre Ecole doctorale, depuis 2010, ce type de contrat est également en progression : 5 nouveaux contrats doctoraux destinés aux élèves de l'ENS sont prévus pour la rentrée 2014. La part importante prise par l'établissement dans ces contrats spécifiques a d'ailleurs incité l'ENS Lyon à inviter la direction de l'ED « Montaigne Humanités » à sa réunion annuelle de répartition, qui a eu lieu le 5 mai 2014. Au chapitre de l'excellence, il faut également souligner que deux doctorants de l'ED « Montaigne Humanités » ont récemment intégré, en tant que doctorants boursiers, l'École des hautes Études hispaniques et ibériques (Casa Velasquez).

Depuis 2012, l'« Initiative d'excellence » (IdEx Bordeaux), est une source non négligeable de financement de thèses. Dans le cadre du programme « doctorat international », visant à la structuration sur le site bordelais d'une communauté attractive de jeunes chercheurs, l'IdEx a entièrement financé 4 contrats doctoraux (2 en 2012, 2 en 2013) pour notre ED, sur un total d'une trentaine de supports disponibles pour les 9 écoles doctorales du site bordelais. L'IdEx a fait progressivement évoluer son offre et la version 2014 du programme doctorat international prévoit le co-financement d'une vingtaine de demi-supports pour des thèses avec des universités partenaires à l'étranger. Dans ce contexte, L'ED « Montaigne Humanités » a obtenu le co-financement de deux nouveaux contrats doctoraux. Toujours dans le cadre de l'IdEx, le cluster d'Excellence LaScArBx attribue tous les ans un contrat doctoral fléché selon les thématiques propres du LabEx (archéologie et histoire des sociétés anciennes).

Depuis la création en 2010 à l'Université Michel de Montaigne d'un « Pôle handicap » (responsable Violaine Lafourcade), une attention spécifique a été consacrée aux contrats doctoraux handicap, proposés par le ministère de l'enseignement supérieur

et de la recherche aux étudiants handicapés porteurs d'un projet de thèse. En 2012, sur 25 contrats proposés au niveau national toutes disciplines confondues, l'ED « Montaigne-Humanités » s'est vu attribuer 2 contrats de ce type ; 1 contrat doctoral handicap CNRS avait par ailleurs été attribué à un doctorant de notre Ecole en 2011.

La direction de l'ED consacre une attention constante à la recherche de toute autre source de financement de projet de thèse, aussi bien dans le secteur public que privé. A ce sujet, un certain nombre de contrats CIFRE (11 depuis 2010) a pu être signé avec des entreprises privées de droit français et des Collectivités Territoriales. Le dispositif CIFRE reste l'apanage des unités de recherche qui développent des projets de thèse dans le domaine de l'environnement, L'EA 4592 «Géoressources et Environnement», et UMR 5185 ADESS (Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés). Au cours de ces dernières années, on compte parmi les entreprises partenaires la Lyonnaise des eaux, Gip Littoral Aquitain, Geoscope- Fanroche Géothermie, Total, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB). Parallèlement, le Conseil Régional d'Aquitaine, à travers l'appel à projets "Recherche - Enseignement Supérieur", finance tous les ans un nombre variable de contrats doctoraux en relation avec ses axes scientifiques prioritaires.

Le recours à des fonds privés reste exceptionnel en Humanités. A ce propos, il faut souligner toutefois l'existence d'une bourse quadriennale, financée par la société Jean-Pierre Moueix (Château Petrus), spécifiquement consacrée au financement d'une thèse en philosophie ; cette entreprise finance également une bourse postdoctorale dans le domaine des études philosophiques. Il s'agit pour l'instant d'un cas isolé, lié à l'initiative et au dynamisme de l'unité de recherche SPH (EA 4574) ; toutefois, le recours au mécène privé (notamment dans le domaine du vignoble) représente une opportunité de financement de thèse potentiellement féconde : la direction de l'Ecole doctorale envisage à l'avenir de l'exploiter de façon systématique (cf. « Projet »).

Au total, la période 2010-2013 a été marquée par une progression non négligeable (de 18 à 27) de doctorants inscrits en première année de thèse titulaires d'un contrat ou d'une bourse doctorale. Proportionnellement, compte tenu du nombre d'inscrits en première année, le taux des thèses financées est passé de 16,6% en 2010 à 21,5% en 2014. Ces résultats encourageants demandent dans les années à venir à être confortés : un plus grand investissement de l'Etat dans la formation par la recherche permettrait de soutenir la politique volontariste de l'établissement. Il faut souligner, en effet, le dispositif mis en place à Bordeaux Montaigne, dit d'ATER remontant, qui consiste à attribuer systématiquement un demi poste d'ATER à tous les doctorants

contractuels moniteurs en fin de contrat, ce qui revient à financer une quatrième année de thèse.

Le renforcement des relations avec le monde de l'entreprise semble une nécessité pour la recherche en Humanités (dont les savoirs intéressent directement le fonctionnement de la société), mais cela implique un long travail de sensibilisation dont la direction de l'ED Montaigne-Humanités se propose de faire une priorité dans le cadre du prochain contrat d'établissement (cf. Projet : « L'ED dans la ville », p. 74).

Source de financement	2010	2011	2012	2013
Université sur DGF	11	11	11	11
Université sur ressources propres	0	1	2	2
ENS	3	3	2	5
Handicap	0	0	2	0
Idex	0	0	2	2
Labex	0	0	1	1
Région	2	1	2	2
CIFRE	2	2	3	3
Entreprises (Allocation recherche)			1	
Contrat doctoral fléché SPH		1	1	1
TOTAL	18	19	27	27

Tableau 4 - Source de financement de la thèse

Malgré cet effort pour permettre aux doctorants d'accomplir leur projet dans de meilleures conditions matérielles, le taux de thèses non financées reste encore trop élevé. Cependant, dans cette catégorie, il faut différencier entre les thèses absolument non financées et les thèses entreprises par des doctorants salariés. Ces derniers représentent une part importante et stable des doctorants de l'ED « Montaigne-Humanités » (environ un tiers : 31,5% en 2010, 32,4 % en 2014). Leur présence massive correspond par ailleurs bien à une spécificité de notre ED. Il s'agit d'un groupe sociologiquement homogène, composé essentiellement d'enseignants du secondaire (agrégés, certifiés) qui ayant résolu la question de leur débouché professionnel, conçoivent les études doctorales et la thèse comme une formation susceptible d'améliorer celui-ci. Globalement, les doctorants « financés » et les doctorants « salariés » représentent environ la moitié des doctorants de notre ED (53,9% en 2014).

L'autre moitié environ est donc constituée par des doctorants « non financés », c'est-à-dire de doctorants qui financent leurs études grâce à des activités temporaires. Le statut précaire de ces derniers fait l'objet d'une attention spécifique de la direction de l'ED. La Commission d'admission en première année de thèse n'a pas le pouvoir d'imposer un « seuil de financement » parce qu'elle n'a pas accès au dossier social

des candidats. L'ED réfléchit à une manière légale, et respectueuse des vies privées, de vérifier la faisabilité de la thèse en termes économiques (le moyen le plus efficace étant la sensibilisation des directeurs de recherche au risque d'installation dans des situations de grande précarité – il est arrivé que les services sociaux aient à intervenir pour des cas dramatiques dont l'administration de l'ED avait été saisie).

L'importance quantitative de la population composée de doctorants « salariés » et de doctorants « non financés » (environ 80%) a des retombées significatives sur l'ensemble de la politique d'encadrement et de formation menée par l'ED. Elle oblige notamment la direction de l'ED à prendre en compte des durées de thèse différenciées selon les statuts des doctorants ; elle impose également un effort pour aménager et rationnaliser le calendrier et les horaires des formations proposées.

Accueil des doctorants

Inscription

L'inscription au doctorat est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission de l'Ecole Doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'Ecole Doctorale. L'inscription en thèse précise le sujet qui doit, sauf exception, s'inscrire dans le cadre des axes de recherche des équipes. Sont indiqués également le contexte de la thèse (par exemple, thèse en codirection ou en cotutelle internationale) et l'unité de recherche à laquelle est rattaché le doctorant.

Journées de rentrée

Depuis 2010, la direction de l'Ecole doctorale organise à la MSHA une journée de rentrée de l'Ecole doctorale. Cette journée est programmée d'habitude la première semaine de novembre et elle est articulée en trois temps. En tant que réunion plénière à laquelle sont conviés tous les doctorants et les enseignants-chercheurs, elle vise dans un premier temps à illustrer le périmètre scientifique de l'ED, ses missions, son fonctionnement, ses pages Web. A cette occasion, l'offre scientifique et l'offre professionnelle de l'ED font l'objet d'une présentation détaillée ; le Carnet du doctorant (une brochure d'une cinquantaine de pages actualisée à chaque rentrée) ainsi que le programme de l'Offre scientifique de l'année universitaire sont distribués aux doctorants et disponibles également en ligne (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale.html). Des stands situés dans le hall de la MSHA accueillent les responsables des formations scientifiques et professionnelles de l'ED et de la revue *Essais* permettant ainsi de nouer dès le début de l'année universitaire un dialogue avec les nouveaux doctorants.

Dans un deuxième temps, la journée de la rentrée marque l'ouverture de la programmation scientifique de l'ED. A cet effet, traditionnellement, la direction de l'ED organise un atelier réunissant une dizaine de doctorants autour de concepts (ou de mots-clés) qui structurent la pratique de la recherche dans le domaine des Humanités. Chaque doctorant participant à cet atelier est invité à exposer son sujet de thèse en l'articulant avec le(s) concept(s) ou mot(s)-clé(s) choisi(s) : en 2010 « Qu'est-ce qu'un terrain de recherche ? », « Frontières de la recherche », « Questions de représentation » ; en 2011 « Décrire » et « interpréter » ; en 2012 « Traduire » et « Critiquer », en 2013 « Se tromper ». Au fil du temps, cet atelier s'est avéré être une opportunité très féconde permettant de mettre en pratique le potentiel pluridisciplinaire de l'ED, d'accueillir les nouveaux inscrits qui peuvent ainsi se familiariser avec l'esprit de l'ED.

Dans un troisième temps, depuis 2013, la journée de la rentrée s'achève par la cérémonie de remise des diplômes de doctorat et d'HDR. Ce moment fort de notre établissement - aboutissement solennel du parcours de recherche commencé avec l'inscription en thèse - trouve en effet toute sa signification symbolique en s'inscrivant dans la journée de la rentrée des doctorants.

Dans le contexte actuel de remise en question du rôle des universités et, notamment, des Humanités, la direction de l'ED tient à souligner la valeur symbolique forte de ces manifestations propres à la tradition universitaire. Elles contribuent, entre autres, à développer le sentiment d'appartenance des doctorants et des docteurs à l'ED.

Politique scientifique et internationale :

Adossement scientifique de l'ED

17 unités de recherche, dont 6 UMR, collaborent avec l'Ecole Doctorale « Montaigne Humanités ». Leur périmètre thématique est vaste, propice aux échanges interdisciplinaires ; il se prête à de multiples reconfigurations des champs de recherche et autorise en conséquence les mouvements de chercheurs (les arts, les langues, la littérature, la philosophie ou l'histoire sont constitutives de plusieurs unités, dont la spécificité tient précisément aux associations de champs disciplinaires induites par les programmes de recherche propres à ces unités.) Ces reconfigurations constantes sont visibles dans les intitulés des unités de recherche :

EA 4593	CLARE « Cultures Littératures Arts Représentations Esthétiques »
EA 358,	Histoire de l'art
EA 4426	MICA « Médiation, Information, Communication, Art »

EA 3656	AMERIBER « Amérique latine Pays Ibériques »
EA 4196	CLIMAS « Cultures et littératures des mondes anglophones »
EA 7314	EEE « Europe, Européanité, Européanisation »
UMR 5478	IKER Centre de recherche sur la langue et les textes basques,
EA 4195	TELEM « Textes, littératures : écritures et modèles »
UMR 5263	CLLE ERSSàB « Cognition, Langue, Langages, Ergonomie » – Equipe de Recherche en Syntaxe et en Sémantique à Bordeaux)
UMR 5185	ADESS « Aménagement, Développement, Environnement, Santé, Sociétés »
UMR 5607	AUSONIUS « Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Âge »
UMR 5060	IRAMAT Institut de recherche sur les archéomatériaux.
UMR 5115	LAM « Les Afriques dans le Monde »
EA 2958	CEMMC Centre d'Etudes des Mondes Moderne et Contemporain,
EA 4574	SPH « Sciences, Philosophie, Humanités »
EA 4192	CMRP « Centre Montesquieu de Recherche Politique »
EA 4592	Géoressources et Environnement

L'Ecole Doctorale a pour mission scientifique de confronter les jeunes chercheurs à la réalité et à la richesse de ce vaste périmètre dans lequel ils sont appelés à s'inscrire et qu'ils peuvent eux-mêmes contribuer à reconfigurer. Pour cela elle a conçu une palette diversifiée d'offres de formation favorisant les parcours de chercheurs (« Horizons de la recherche »), l'esprit critique (« ateliers de lecture ») et les échanges entre disciplines (« Séminaires Interdisciplinaires Doctoraux »). Une nouvelle offre, expérimentée en avril 2014 et se mettant en place à la rentrée 2014 (avec déjà six séances programmées), va permettre d'accentuer encore les échanges avec les équipes de recherche : « Avis de publication » incite en effet les docteurs et enseignants-chercheurs de l'établissement à présenter aux doctorants leurs publications récentes : contenu scientifique, écriture, stratégie de publication (cf. § Politique de formation, p. 48)

Investissement des unités de recherche dans le fonctionnement global de l'ED

Ce sont les équipes qui nourrissent la formation de l'ED en répondant aux appels à participation diffusés à toute la communauté (voir *Infra* la présentation détaillée de l'offre de formation). Les « SID » (Séminaires Interdisciplinaires Doctoraux) rencontrent un succès tout particulier auprès des collègues, et leur nombre a dû être augmenté (de 8 par an en 2010-2012 à 11 en 2012-2013) tant les propositions de participation étaient

nombreuses. L'ED a ramené leur nombre à 9 en 2013-2014 pour des questions de planification de l'offre (calendriers et locaux non extensibles) mais a été sensiblement confortée dans son action par cet engouement des chercheurs de l'établissement pour des espaces de création, où de nouveaux objets de recherche émergent de rencontres interdisciplinaires auxquelles sont étroitement associés les jeunes chercheurs (doctorants).

Les équipes s'impliquent par ailleurs dans leur dimension internationale, les professeurs invités par leurs chercheurs ayant l'obligation depuis 2011 d'assurer 2h de conférence (sur les 16h de cours qui leur incombent pendant leur séjour) dans le cadre des formations doctorales. Un formulaire a d'abord été mis en place pour construire un calendrier en partenariat avec les professeurs invitants (au nombre de 12 par an). Les diversités de pratiques à l'échelle internationale rendent la tâche difficile, et la construction d'un public fidélisé est ardue.

Tous les directeurs d'équipe sont membres de droit du comité de lecture de la revue *Essais*. Les unités de recherche de l'établissement sont représentées enfin dans le Conseil de l'ED auquel elles participent activement. C'est une relation de confiance, établie au sein du Conseil et dans tous les espaces de rencontre créés par l'offre de formation, qui a permis l'adoption d'une nouvelle procédure d'attribution des contrats doctoraux (cf. § Procédure de sélection des contrats doctoraux, p. 26)
Le suivi des doctorants est assuré par l'audition annuelle des contractuels dans leurs équipes d'accueil ou unités de recherche ; tous les jeunes chercheurs qui le souhaitent peuvent prétendre à la même attention. La question importante du devenir des docteurs se pose d'abord en termes d'appartenance aux unités de recherche. Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, l'ED bénéficie d'une vision globale sur le fonctionnement et les pratiques souvent très différentes des unités de recherche. Quand cela représente une amélioration pour le statut des jeunes chercheurs, elle fait part des usages les plus favorables et s'efforce de contribuer à leur extension à toutes les unités de recherche. Ce fut le cas pour le devenir des jeunes docteurs dans les équipes, qui va faire l'objet, dans le prochain contrat quinquennal, d'une harmonisation positive (cf. « Projet » p 62).

Organisation de journées scientifiques pour/par les doctorants.

Dans le cadre des ID (« Initiatives doctorantes », cf. *Infra* p 49.), une journée des doctorants est organisée chaque année. Clairement identifiée dans les espaces de communication, elle est confiée à des doctorants volontaires qui construisent l'appel à communication dans des ateliers de lecture et le diffusent à l'échelle nationale (ex des

journées « Narration et lien social » en avril 2012, « Troubles politiques et constructions identitaires » en avril 2013) ou locale (ex de la journée « Figures et de l'autonomie » en avril 2014), selon leurs visées propres (ouverture à des spécialistes issus d'autres ED ou renforcement du réseau pluridisciplinaire local). Les organisateurs gèrent le budget alloué par l'ED (600 euros) pour les invitations de conférencier et la logistique. La direction de l'ED assiste à la journée. Les doctorants ont enfin la possibilité de conserver une trace écrite de ces journées en leur donnant la forme d'un numéro thématique de la revue *Essais* (sous réserve d'acceptation des articles soumis pour recension anonyme à deux relecteurs). Le numéro trois de la revue, *Narration et lien social*, publié en 2013, est ainsi le résultat de ce long processus, dans lequel se sont investis de plus en plus de doctorants depuis 2010.

Ouverture aux niveaux national et international

La vocation internationale de l'Etablissement est clairement perceptible à travers le nombre de doctorants étrangers : 253 en 2013-2014 (soit 38% des inscrits), qui représentent 40% des soutenances.

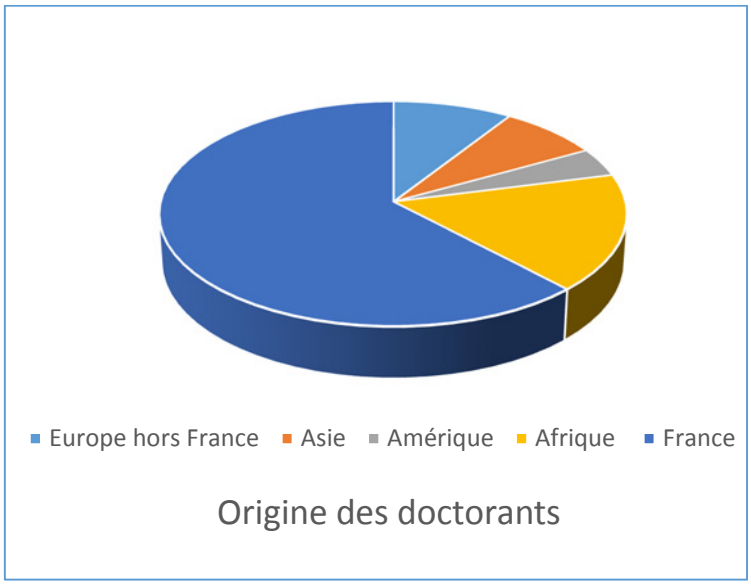

Cotutelles :

79 thèses en cotutelle sont en cours (année 2013-2014), ce qui représente 12,34% des inscriptions en doctorat. 39 thèses en cotutelle ont été initiées depuis 2009. Un recensement effectué pour la rentrée de l'ED en 2011 et représentatif de la répartition des accords, faisait état de 35 cotutelles en Europe (dont 13 avec l'Espagne), 3 avec la Russie, 8 avec l'Amérique du Nord (la majorité au Canada), 4 avec l'Amérique latine, 4 avec la Chine et 10 avec l'Afrique. Les équipes de recherche confirment toutes leur investissement à l'étranger (comme l'attestent le nombre de candidatures aux contrats doctoraux Idex, dont l'attribution est conditionnée à l'existence d'une cotutelle), même si certains accords spécifiques expliquent un nombre plus élevé de cotutelles dans certaines équipes (les liens privilégiés de l'équipe TELEM avec la Tunisie et la Chine expliquent par exemple le plus grand nombre de cotutelles dans cette unité : sur les 16 soutenances de thèses en cotutelle qui ont eu lieu entre le 1er janvier 2012 et le 31 août 2013 – ce qui représente 10% des soutenances de la période - 6 concernaient des doctorants de TELEM).

Le suivi des cotutelles présente des difficultés particulières qui nécessitent une mise en synergie des équipes de l'Ecole doctorale et des Relations Internationales ; toute une série de rencontres ont permis d'établir clairement, dans un premier temps, le processus d'élaboration d'une cotutelle (calendrier, interlocuteurs spécifiques associés aux différentes étapes de la mise en place de la cotutelle). De nombreux changements de personnel au service des Relations Internationales n'a pas permis d'aller au bout de la démarche (c'est-à-dire de fidéliser les équipes impliquées dans les deux services afin de « roder » le processus). Des moyens spécifiques sont requis, en particulier un service permanent de traduction devrait pourvoir être créé et correctement rémunéré.

Co-encadrement de thèses : le statut ayant fait tout récemment l'objet d'une redéfinition dans l'établissement il n'est pas possible de donner des chiffres sur le sujet.

Financement des mobilités

L'Ecole Doctorale consacre une part importante de son budget à la mobilité des doctorants. Elle a mis en place par ailleurs, des bourses de « mobilité de longue durée » pour des séjours de plus de deux semaines à l'étranger, attribuées prioritairement aux doctorants sans financement propre (cf. *supra*, p. 23)

Le Projet Mérimée

En juin 2012 l'ED « Montaigne-Humanités » a répondu à l'appel à projet « Mérimée » de collaboration entre écoles doctorales françaises et espagnoles lancé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère des affaires étrangères. En octobre 2012, le projet présenté par notre ED a été retenu par le comité de sélection et un montant de 19 000 euros a été attribué au titre de soutien des actions prévues. L'ED Montaigne-Humanité a conçu le projet Mérimée comme une opportunité pour renforcer notamment les liens de collaboration avec l'Ecole doctorale de l'Université du Pays Basque (UPV/EHU). Il faut souligner que pour le montage et le pilotage de ce projet, la direction de l'ED a mis en œuvre une dynamique collégiale et elle a pu compter notamment sur les compétences, l'implication indispensable et constante de François Godicheau, professeur d'histoire de l'Espagne contemporaine à l'Université Bordeaux Montaigne.

Le projet s'est fondé sur le constat que le domaine des Humanités constitue un élément indispensable du Campus Transfrontalier commun aux deux grandes initiatives d'excellence de Bilbao (Euskampus) et de Bordeaux (IdEx Bordeaux). Il s'est fondé également sur une coopération déjà existante dans deux champs disciplinaires : les études basques (langue, linguistique, textes) et l'histoire. De ce point de vue, le projet Mérimée a permis de mettre pleinement en œuvre l'interaction entre l'ED et les unités de recherches. En effet, les études basques constituent depuis une dizaine d'années un terrain de rencontre entre les enseignants chercheurs de l'UPV et les enseignants chercheurs de l'UMR 5478 IKER (CNRS, Université Bordeaux Montaigne, Université de Pau et des Pays de l'Adour). La richesse et l'ancienneté de la collaboration scientifique transfrontalière se traduit sur le plan de la direction de doctorants en cotutelle dans le domaine des études basques entre l'ED de Bilbao et l'ED Montaigne-Humanités : 5 thèses en cotutelle sont actuellement en cours.

Les études hispaniques et l'histoire sont le deuxième ensemble disciplinaire au sein duquel s'est développée, plus récemment, une riche collaboration. Depuis 2013, l'EA 3656 AMERIBER, est liée à deux équipes de l'UPV, l'équipe Europa y el Mundo Atlántico: poder, cultura y sociedad, dirigée par José Ramón Díaz de Durana, et l'équipe Grupo de Historia de los conceptos, dirigée par Javier Fernández Sebastián.

Le financement lié au projet Mérimée a permis trois actions :

- La mobilité des doctorants en cotutelle
- La structuration de la collaboration scientifique entre les équipes de recherche :

Le projet a permis de mettre en place un nouveau groupe de travail intitulé « Des métaphores aux concepts : les changements sémantiques au sein de leurs contextes historiques », réunissant des enseignants chercheurs des doctorants des deux Universités. Le groupe s'est réuni à 4 reprises à Bordeaux et à Bilbao entre 2013 et 2014 et il a donné lieu à un ouvrage collectif dirigé par François Godicheau et Pablo Sánchez León (*Metáforas y conceptos del vínculo social*) dont la publication est prévue début 2015 chez Fondo de Cultura Económica, la plus importante maison d'édition du Mexique, et l'une des plus importantes en langue espagnole.

- La structuration des relations entre les Ecoles doctorales

L'ED Montaigne-Humanités a organisé les 16 et 17 juin 2014 à la MSHA une rencontre inter-Ecoles Doctorales réunissant l'ED « Sciences sociales et humaines » de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'ED unique de l'Université du Pays Basque (UPV). L'initiative, qui a réuni une soixantaine de participants, a bénéficié du soutien de l'Initiative d'excellence (IdEx) Bordeaux. Elle a permis, pour la première fois, une rencontre entre tous les acteurs qui participent aux études doctorales dans les trois universités : entre les directions des ED, entre le personnel administratif, entre les chercheurs impliqués dans la vie des ED, entre les doctorants et les post-doctorants. Le but recherché n'a pas été seulement de mieux connaître les partenaires, mais aussi de développer une culture doctorale commune, fondée sur l'échange entre différentes conceptions et expériences des études doctorales. Cette rencontre a été aussi l'occasion de mettre en commun expériences et réflexions sur le devenir des docteurs, l'insertion professionnelle et la participation des docteurs à la formation à la recherche. Finalement cette rencontre a été également conçue comme la rampe de lancement de nouvelles coopérations scientifiques entre équipes transfrontalières. Concrètement, la rencontre a été structurée autour de plusieurs ateliers thématiques (direction et encadrement des études doctorales, cotutelles et pratiques administratives, devenir des études basques, collaboration entre unités de recherche et financement de la recherche, initiatives et sociabilité des doctorants). Une table ronde finale a réuni les doctorants des trois universités autour de la comparaison des conditions de la critique intellectuelle dans les deux contextes nationaux.

Le succès de cette initiative est indéniable et jette les bases d'une collaboration de plus en plus étroite entre les trois écoles doctorales (cf. « Projet » p 62)

Encadrement et formation

Politique d'encadrement :

Une analyse de la politique d'encadrement menée par l'ED Montaigne-Humanités, demande, tout d'abord, un examen de l'évolution des effectifs de l'Ecole depuis 2010.

« Montaigne-Humanités » est de loin l'ED qui compte le plus grand nombre de doctorants sur le site de Bordeaux (près du tiers). C'est une force qui témoigne de la vitalité des humanités mais qui, pour en rester une, doit éviter la pléthore. Se situant dans la continuité avec la politique d'encadrement menée par la direction antérieure, la direction actuelle de l'ED s'est fermement engagée dans une politique de réduction du nombre de ses effectifs. Cet objectif comporte une politique d'encadrement qui se veut en même temps rigoureuse et attentive aux différents statuts des doctorants. Comme le montre le tableau en annexe (effectifs et encadrement), si dans la période 2010-2014, le nombre d'inscrits en première année est constant (en moyenne 130 nouveaux inscrits par an)[1], le nombre des effectifs est en baisse régulière : 820 pour 2009-10, 704 pour 2010-11, 680 pour 2011-12, 637 pour 2012-13, 641 pour 2013-14. Cette baisse considérable (20% sur 5 ans) est inversement proportionnelle au nombre de soutenances qui s'est maintenu, au contraire, à un niveau élevé (environ 90 soutenances par an).

Une autre donnée à prendre en compte pour comprendre la baisse des effectifs, est le nombre important de radiations : 355 pour la période prise en examen (en moyenne 71 radiations par an, à savoir 8 à 10% environ des effectifs de l'ED). Ce chiffre significatif mérite attention. Une analyse plus fine permet de distinguer deux catégories de radiations : la première concerne les abandons, c'est-à-dire la décision d'un certain nombre de doctorants d'arrêter leur thèse. Ce cas a été constaté dans environ un quart (79) des radiations effectuées dans la période 2010-2014. Comparée à la période 2006-2009 (où l'on constatait 35,5% de radiation pour cause d'abandon) ce chiffre est en baisse mais il reste alarmant. On en connaît certaines causes qui sont communes aux Humanités : faible nombre de thèses financées, difficultés d'ordre personnel, conditions matérielles de travail trop lourdes pour les enseignants et les doctorants sans financement, prise de conscience d'un manque de vocation. D'où l'enjeu d'une articulation plus forte entre les niveaux M et D de manière à permettre aux futurs doctorants de prendre la mesure de ce que représente le travail de recherche (cf. « Projet », p 62). Il faut souligner toutefois que

1 138 en 2009 ; 108 en 2010 ; 130 en 2011 ; 130 en 2012 ; 130 en 2013.

la réforme dite de « masterisation » des concours a bouleversé les calendriers et contribué à détourner des étudiants de la recherche (ils passent en effet le concours de l'agrégation après l'obtention d'un Master recherche, et font encore une année de stage dans le secondaire avant de revenir à l'université avec un contrat doctoral; la succession ancienne : concours du second degré / DEA / doctorat, était beaucoup plus favorable aux orientations vers la recherche).

Dans la période prise en examen nous avons pu constater 11 abandons de contrats doctoraux, à savoir 10,09% du total des contrats doctoraux alloués. Quoiqu'en baisse par rapport à la période antérieure, le taux d'abandon des doctorants contractuels, fait lui-même, problème. L'inadéquation des trois ans de contrat avec le temps que prend une thèse en humanités est sans doute en partie responsable de cet état de fait qui demande une gestion rigoureuse de l'avancement du travail des contractuels. Toutefois, le sentiment de solitude, dont font parfois état les doctorants (contractuels ou pas) est une cause tout aussi réelle d'abandon et sa solution passe, entre autres, par la construction – considérée comme prioritaire pour la direction de l'ED - d'un sentiment d'appartenance à une communauté de doctorants.

Mis à part le phénomène des abandons, le taux de radiations est le résultat d'une politique d'encadrement plus stricte mise en œuvre par la direction de l'ED. Celle-ci s'est traduite notamment par :

- Une amélioration du potentiel d'encadrement. . Il faut remarquer que pendant la période 2010-2014, le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires d'un HDR a connu une diminution significative : de 175 en 2010/2011 à 146 en 2013/2014. Cette donnée mérite attention car elle est le résultat d'une série de facteurs liés à la conjoncture économique défavorable : pas de création et gel de postes de professeurs, transformation de postes de professeurs partis à la retraite en postes de MCF, plus faible tendance des MCF à soutenir un HDR en raison d'un environnement ressenti comme défavorable. Toutefois, en raison de la baisse progressive des effectifs, le rapport moyen doctorants/HDR a également baissé : il était de 6,46 en 2009/2010, il est actuellement de 4,38. Au sujet du taux d'encadrement, on remarque toutefois des disparités importantes entre les unités de recherche : le taux oscille entre 1,95 pour l'UMR 5623 CLLE et 6,46 de l'EA 4426 MICA.

- Un encadrement plus strict du nombre de thésards par directeur de thèse. Sur proposition du Conseil de l'Ecole doctorale, le Conseil scientifique a voté en 2011

le principe de dix thèses au plus dirigées par un même directeur. Cette règle est généralement respectée. Les quelques exceptions (3 HDR sur 146) tiennent essentiellement à des cas de maladie ou à la disparition soudaine de directeurs de thèse dont les doctorants ont été réinscrits sous la direction d'un autre enseignant habilité. La commission d'admission en première année de thèse refuse systématiquement d'inscrire tout nouveau doctorant avec un directeur dont le nombre des thèses suivies atteint ou dépasse les 10.

- La reconnaissance du statut de co-encadrants pour les maîtres de conférences non habilités. Conformément à l'article 17 de l'arrêté du 7 août 2006, le Conseil de l'Ecole doctorale et le Conseil scientifique de l'établissement ont entériné en 2013 le principe d'une procédure de co-encadrement qui s'effectue dès l'inscription en thèse. La fonction de co-encadrant intéresse sans distinction tous les titulaires d'un doctorat. L'application de cette mesure vise à un double objectif : renforcer l'expertise pour des sujets de thèse qui demandent de la part des encadrants des compétences multiples et complémentaires ; permettre aux maîtres de conférences non habilités de bâtir une solide expérience de direction de thèse en vue de la réalisation de leur HDR.
- Une plus grande rigueur dans l'attribution des dérogations
- Une incitation à soutenir pour les thèses de longue durée (plus de six ans).

Durée des thèses : objectifs fixés par l'ED, dispositifs pour limiter la durée

Durée des thèses

Selon une tendance attestée au niveau européen, trois ans ne suffisent généralement pas pour achever une thèse, en particulier en sciences humaines. En effet, les doctorants en Humanités travaillent sur de larges corpus, rédigés fréquemment dans des langues étrangères et des écritures rares ou disparues, et souvent disséminés dans des bibliothèques ou des fonds d'archives éloignés. Ils doivent acquérir aussi des compétences méthodologiques ou linguistiques poussées qui ne font pas l'objet de formation universitaire de premier ou de deuxième cycle. Aussi ont-ils besoin de davantage de temps pour mener à bien leur doctorat.

Tout en tenant compte de cette spécificité qu'elle souhaite préserver, l'une des priorités l'ED « Montaigne-Humanités » est d'abaisser la durée moyenne des thèses. L'objectif fixé en début de cette période quinquennale, dans la continuité avec la politique menée dans la période antérieure, a été de parvenir à une durée moyenne de 60 mois. Force est de constater que cet objectif, sans doute trop ambitieux, est encore loin d'être atteint. La durée moyenne actuelle est de 72 mois, à savoir 6 ans.

Cette donnée apparemment décevante, est en réalité le résultat paradoxal d'une politique visant à accélérer la soutenance des thèses à durée prohibitive (plus de huit ans). Elles étaient 40 en 2011, elles sont actuellement 27. L'augmentation du nombre de soutenances enregistrée en 2010 (106) et en 2011 (96) est en large partie la conséquence de l'achèvement de thèses à très longue durée.

L'ED s'est donc engagée résolument dans un effort de résorption des thèses à très longue durée : il s'agit d'une action qui se conçoit dans la durée, qui nécessite une connaissance approfondie de chaque dossier problématique et qui, pour être menée à bien, demande une collaboration étroite avec les directeurs de thèses et des unités de recherche. La question de la durée (excessive) de la thèse ne peut être posée de façon abstraite. Elle est en relation avec le statut des doctorants : la durée de thèse d'un doctorant contractuel, dans la période prise en examen, est de 62,5 mois ; celle d'un doctorant salarié de 78 mois.

Dispositifs pour limiter la durée des thèses

Les mesures prises pour la réduction de la durée de la thèse concernent notamment l'attribution des dérogations. Si, après avis circonstancié - toujours obligatoire - du directeur de thèse et de l'unité de recherche, la quatrième année d'inscription en thèse est accordée de facto, à partir de la cinquième année, chaque dossier fait l'objet d'un examen détaillé. Comme conditions préalables à la réinscription en cinquième année, l'ED demande le plan et une partie substantielle du travail. S'agissant des doctorants en activité salariée, l'Ecole doctorale examine les situations au cas par cas et accorde des renouvellements jusqu'à une septième année. Toute demande de dérogation est présentée pour approbation à la Commission de la Recherche. La décision motivée de l'ED est notifiée par écrit au doctorant. Une commission, composée de la direction de l'ED, du personnel administratif de l'ED et de la direction de la Recherche se réunit tous les ans au mois de mai pour faire le point sur les dérogations. Cette procédure a permis de déceler un bon nombre de cas difficiles, nécessitant un traitement individualisé.

La direction de l'ED veille également à une application plus stricte de la suspension de thèse, prévue dans la Charte des thèses (article 6). En aucun cas, la suspension ne peut constituer un moyen pour prolonger la durée de thèse. Sur présentation de justificatifs médicaux ou professionnels, elle est accordée une seule fois au cours de la durée de la thèse - jamais après la quatrième année d'inscription - et ne peut excéder un an.

Ces mesures ne concernent pas les étudiants handicapés qui ne peuvent se voir imposer de limite de temps pour la préparation de leur thèse.

Gestion des doctorants salariés, des moniteurs, des doctorants en potentielle difficulté, etc.

La direction de l'ED accorde une attention particulière au suivi individualisé des doctorants en potentielle difficulté. Le personnel administratif chargé de la gestion des dossiers étudiants soumet tous les ans, au mois de juin, à la direction de l'ED les dossiers de tous les doctorants dont la durée de thèse dépasse les sept ans. Une analyse approfondie de chaque dossier permet de retracer le profil de chaque doctorant et de repérer les difficultés rencontrées dans son parcours. Il faut souligner à ce propos le travail indispensable de veille et d'écoute réalisé par les membres du personnel administratif : c'est notamment grâce à eux que les cas de doctorants en difficulté les plus problématiques se manifestent régulièrement. Pour tous ces cas, la direction de l'ED met en place systématiquement des entretiens auxquels, outre le doctorant, sont conviés aussi le directeur de thèse et le directeur de l'unité de recherche. Ce dispositif est complémentaire à celui du « comité de thèse » dont la mise en place, selon la Charte des thèses (article 5) relève notamment des unités de recherche (cf. *Infra*,p 54 § Dispositifs mis en place par l'ED pour assurer le suivi des doctorants). Suite à cet entretien, la direction de l'ED décide de réinscrire ou pas, le doctorant, à titre dérogatoire, pour une dernière année de thèse.

Il faut remarquer toutefois, que la condition de « doctorant en difficulté » ne se réduit pas à celle d'une durée jugée excessive de la thèse. Des difficultés d'ordres différents peuvent se manifester dès les premières années de thèse aussi bien pour les doctorants salariés que pour ceux qui bénéficient d'un contrat doctoral. La nature de ce phénomène est complexe. La direction de l'ED y répond pour l'instant à travers une volonté affichée d'écoute et de suivi individualisé. Elle est néanmoins consciente qu'un certain nombre de cas de doctorants en difficulté ne se révèlent pas spontanément. A ce propos une activité spécifique de veille gérée par les doctorants élus du Conseil scientifique de l'ED est à l'étude (cf. « Projet » p 62)

Charte des thèses (annexe n° 3)

L'actuelle Charte des thèses a été approuvée par le CS du 26 mai et le CA du 27 mai 2011. Elle est le résultat d'un échange prolongé et fécond entre la direction de l'ED, son personnel administratif, les enseignants-chercheurs et les doctorants élus au Conseil de l'ED et au Conseil Scientifique. Elle comporte des nouveautés importantes par rapport à la version antérieure ; on signale notamment, article 1 : la mention Bien (14/20) en master comme condition nécessaire à l'accès en doctorat. Article 2 : l'obligation pour le futur directeur de thèse et le responsable de l'Ecole Doctorale d'informer le candidat des

ressources éventuelles pour la préparation de sa thèse. Article 3 : l'obligation pour tout doctorant contractuel de présenter oralement l'état d'avancement de son travail devant son équipe de recherche et de rédiger un rapport écrit d'une dizaine de pages maximum, adressé après validation de l'équipe de recherche à la Direction de l'Ecole Doctorale ; article 3 : la mise en place d'un système d'évaluation des compétences du doctorants et de la formation doctorale fondé sur le « supplément au diplôme ». L'application de cette Charte n'a pas révélé pour le moment de problèmes particuliers. Les doctorants témoignent généralement d'une bonne connaissance de ce document. Le recours à ce texte s'est révélé particulièrement important dans les cas de médiations (article 9).

Politique de formation :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 7 août 2006, l'ED « Montaigne-Humanités » « propose » aux doctorants des « formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie ». Très riche et articulée, l'offre scientifique et professionnelle de l'ED est en évolution constante depuis le dernier contrat quinquennal. Dans l'année universitaire 2013-2014, l'ED a proposé globalement aux doctorants 282 h de formations (217 h de formations scientifiques et 65 h de formations professionnelles).

Il faut souligner qu'aucune assiduité à ces formations n'est obligatoire. Si cela peut paraître en contradiction avec l'effort humain et financier considérable mis en œuvre pour assurer le haut niveau de ces formations, leur caractère non obligatoire est une condition qui relève de plusieurs éléments. Tout d'abord, l'arrêté du 7 août 2006 ne fait aucune mention du caractère obligatoire des formations proposées par les Ecoles doctorales. Relier donc les formations de l'ED à un système de crédits permettant d'assurer l'assiduité des doctorants et conditionnant, en dernière instance, la soutenance de thèse paraît pour le moins problématique d'un point de vue strictement juridique.
En deuxième lieu, le caractère non obligatoire des formations est adapté à la réalité de la situation professionnelle des doctorants, dont une majorité ne bénéficie pas de contrat doctoral et vit souvent éloignée de l'Université. A ce sujet, un site de cours en ligne de l'ED destiné à diffuser les documents pédagogiques relatifs aux enseignements de l'ED, est actuellement à l'étude (cf. « Projet », p.62). En troisième lieu, le caractère non obligatoire est un choix assumé, partagé par la direction de l'ED, les représentants élus des doctorants, le collectif des doctorants (Initiative Doctorant, ID). Il se fonde sur la conviction que seul la richesse et le caractère novateur de l'offre scientifique de l'ED déterminent son attractivité.

Depuis 2010, la nouvelle direction de l'ED a beaucoup œuvré pour faire de ces formations le lieu de construction d'une culture doctorale fondée avant tout sur la mise en commun volontaire et non contraignante d'intérêts et de méthodes différents. Il s'agit d'une dynamique de longue haleine dont la réussite dépend de la volonté de participation de tous les acteurs de notre établissement concernés par le niveau D. Il faut souligner que ce dispositif pédagogique prend appui sur la possibilité offerte à chaque enseignant-chercheur de notre établissement de consacrer une partie de son service (10h) à l'enseignement au niveau doctoral. Tous les ans, au mois de mars, la direction de l'ED diffuse auprès de tous les enseignants-chercheurs et de tous les doctorants un appel à contribution pour la programmation scientifique et professionnelle de l'année suivante. La formation proposée par l'ED est ainsi directement en relation avec les centres d'intérêts des chercheurs et les thématiques qui sont en train d'émerger au sein des unités de recherche. Cependant, faut-il le souligner, tout en s'appuyant sur le potentiel scientifique de ces dernières, cette formation constitue une offre autonome, propre à l'ED.

La formation doctorale de l'ED « Montaigne-Humanités » se décline en deux volets :

- formation scientifique
- formation professionnelle

Formation scientifique

Lieu de formation à la recherche par la recherche, l'ED « Montaigne-Humanités » propose un ensemble de formations scientifiques dont le commun dénominateur est représenté par la volonté de décloisonnement et de croisement disciplinaire. La formation scientifique de l'ED a considérablement évolué au cours de ces quatre dernières années dans le but de répondre aux besoins et aux sollicitations des unités de recherche, des doctorants et des enseignants-chercheurs. Le volume et la variété de cette offre sont sans commune mesure avec celle proposée dans la période antérieure. Actuellement, quatre types d'activités sont offerts : les Horizons de la recherche, les Séminaires Interdisciplinaires Doctoraux (SID), les Ateliers de lecture, les conférences des professeurs. Une nouveauté est proposée à la rentrée 2014 : « Avis de publication ».

- - Horizons de la recherche

Il s'agit d'un cycle de grandes conférences qui réunit les doctorants autour d'universitaires de renom. L'originalité de ces conférences est que l'invité accepte de parler de sa recherche d'un point de vue qui peut aussi intéresser les doctorants, les

enseignants-chercheurs et les étudiants en master d'autres disciplines que la sienne. L'invité définit ses objets de recherche, le parcours qui l'a conduit d'une hypothèse à une autre, le trajet intellectuel qui l'a amené à s'interroger sur tel ou tel aspect de son domaine. L'approche est donc essentiellement épistémologique (méthode et enjeux) et elle peut, à ce titre, concerner tout étudiant qui s'engage dans une recherche. A titre d'exemple, dans l'année universitaire 2013-2014, l'ED a organisé trois rencontres de ce type en invitant l'historien Jean Michel Roddaz, le géographe Denis Retaillé (tous les deux membres de l'Université Bordeaux Montaigne), l'historienne et essayiste Régine Robin (Université de Montréal). En outre, cette même année, l'ED a proposé à titre expérimental une grande conférence sur le mode de la dispute intellectuelle. Le but pédagogique de cette initiative est de restaurer dans nos modes de fonctionnement académique une pratique de la confrontation et de la polémique que l'on a progressivement effacée au profit du discours consensuel. Une première « disputatio » a eu lieu le 19 novembre 2013, et a opposé, autour de « Saussure et les humanités », François Rastier et Simon Bouquet. Les « Horizons de la recherche » constituent des manifestations phare de l'ED et ont vocation à s'adresser à l'ensemble de la communauté universitaire. Dans cette perspective, la direction de l'ED a obtenu la mise en place d'un créneau banalisé pour tous les étudiants de Master « recherche » à la rentrée 2014, correspondant aux horaires de ces conférences, et destiné à créer un lien encore inexistant entre les formations de niveau M et la formation doctorale.

En outre, la direction de l'ED a travaillé dans le but d'ouvrir ces conférences aux étudiants des Classes préparatoires aux Grandes Ecoles, un public potentiellement intéressé par les études doctorales. A ce propos, des contacts très constructifs ont été établis notamment avec les Lycées Camille Jullian et Montaigne de Bordeaux qui en 2012-2013 ont accueilli chacun un « Horizon de la recherche », respectivement celui de Fabienne Brugère (« Des lumières au Genre ») et celui d'Anne-Emmanuelle Berger (« Passer les frontières aujourd'hui : théories voyageuses, transdisciplinarité et autres trans(es) »). En retour de ces initiatives, un nombre croissant d'étudiants de Classes préparatoires suit désormais régulièrement la programmation scientifique de l'ED « Montaigne-Humanités ».

- Séminaires Interdisciplinaires Doctoraux (SID)

Les SID sont des journées d'étude organisées conjointement par des enseignants-chercheurs et des doctorants. Ils prévoient la participation d'au moins un doctorant et d'un invité extérieur. Les SID ont pour objectifs de concrétiser les pratiques de l'interdisciplinarité et de sensibiliser à l'intérêt et à l'impératif d'ouvrir le projet doctoral à d'autres disciplines. Ils se proposent en outre de stimuler le dialogue scientifique et épistémologique entre les chercheurs et les doctorants et, finalement,

de diffuser les acquis des programmes et méthodes des unités de recherche. Les SID sont l'émanation d'une ou de plusieurs unités de recherche qui trouvent ici un lieu propice pour mettre à l'épreuve de nouveaux objets et programmes de recherche. La direction de l'ED veille à ce qu'un lien puisse s'établir entre les SID et les programmes ANR ou régionaux. A titre d'exemple, le 17 avril 2014 Sabine Du Crest, coordinatrice du Programme ANR EXOGENÈSES : la production "d'objets-frontières" dans l'art en Europe depuis 1500, a organisé au CAPC (Centre d'Arts Plastiques Contemporains de Bordeaux) un SID consacré à son programme de recherche. Dans la programmation scientifique 2013-2014 l'ED a proposé 9 SID, dont deux organisés par l'unité de recherche en histoire moderne et contemporaine (CEMMC) en collaboration avec des universités étrangères partenaires : « À l'école de l'autre : des historiens français et tchèques étudient les princes Schwarzenberg » (11 décembre 2013), dans le cadre de la convention avec l'université Charles de Prague ; « Cultures portuaires à l'époque moderne » (le 5 mars 2014), dans le cadre de la convention avec l'Université de Trieste. Ces SID internationaux constituent des opportunités très riches d'échanges entre doctorants et enseignants-chercheurs issus de cultures doctorales différentes et méritent d'être davantage développés par l'ED.

- Ateliers de lecture

Les ateliers, destinés principalement à doter les doctorants des outils nécessaires pour penser l'objet de leur thèse, se fondent sur la pratique de la lecture et de la discussion en commun de textes. L'atelier est aussi un espace de discussion et de critique qui privilégie la prise de parole libre et l'interaction entre tous les intervenants, enseignants-chercheurs, doctorants, très souvent aussi étudiants inscrits en master. A la différence des SID, les ateliers se développent sur plusieurs séances (environ 4 ou 5). Parfois, un atelier peut être reconduit d'une année sur l'autre. Au cours des dernières années, cette modalité pédagogique a recueilli un intérêt croissant. Dans la programmation scientifique 2013-2014, l'ED a proposé 9 ateliers de lecture, organisés souvent de façon conjointe entre les doctorants et les enseignants chercheurs. Ces ateliers ont été consacrés soit à la relecture d'une œuvre (emblématique à cet égard l'atelier « Capitalisme et démocratie », consacré à Axel Honneth, docteur *Honoris causa* de notre établissement en 2014), soit à la relecture de textes classiques (« Textes nus », « Histoire de la traduction », « Les écritures de l'Histoire historiographie/fiction/représentations artistiques »), soit à l'analyse et à la critique des enjeux théoriques et des outils méthodologiques sur lequel se fonde le travail de thèse (« Qu'est-ce qu'une discipline ? », « Les méthodes sémiotiques d'analyse des images », « Humanités Digitales » ; « Système D : Outils critiques de la recherche doctorale » -ce dernier atelier, en particulier, a été conçu comme un espace où les doctorants, s'ils le souhaitent, peuvent présenter leur travail de recherche à tous les participants). Tous les textes qui font l'objet d'un atelier sont mis préalablement à la disposition des doctorants sur le bureau virtuel (BV).

- Conférences des professeurs invités

Les professeurs invités (au nombre normalement de 12 par an, mais le contingent a été doublé grâce au programme « professeurs invités » de l'IdEx Bordeaux : http://idex.u-bordeaux.fr/News/Attractivite/reserach/Professeurs-invites/r925.html) jouent un rôle essentiel dans le rayonnement de notre université. Ces rencontres, organisées en collaboration avec la direction des Relations internationales, visent à intégrer ce véritable capital intellectuel au fonctionnement de l'école doctorale. Concrètement, depuis la rentrée 2011, tout professeur invité dans notre université doit consacrer 2H de son emploi du temps à une conférence pour le public de tous les doctorants. Le but pédagogique de ces conférences est non seulement de permettre aux doctorants d'avoir un aperçu de la recherche telle qu'on la pratique dans les différents domaines des Humanités au niveau international, mais aussi de comprendre la place et les enjeux des études doctorales en "humanités" dans d'autres sociétés et systèmes universitaires. Cette riche offre scientifique, avec les fiches biographiques de tous les professeurs invités, est constamment mise à jour sur les pages Web de l'ED (http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/offre-scientifique/professeurs_invites/professeurs-invites-2012-2013-1-1.html).

- Avis de publication

Une offre nouvelle à la rentrée 2014 est destinée à accompagner le devenir des futurs ou jeunes docteurs : « Avis de publication. Rencontre avec les chercheurs de Bordeaux Montaigne autour de leurs publications ». Il s'agit de faire connaître l'actualité de la recherche aux doctorants et de les initier à la publication, à l'occasion de rencontres (2h) avec des auteurs de publications scientifiques récentes. La présentation du contenu scientifique est l'occasion d'une initiation aux conditions de publication (délais, démarches, financements, collections).

- Formation scientifique et revue *Essais*

Créée en 2012 par la volonté conjointe de la direction de l'ED et des doctorants, la revue interdisciplinaire d'humanités Essais a aussi pour vocation la valorisation de la riche offre scientifique de l'ED « Montaigne-Humanités » (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/la-revue-essais/les-numeros-de-la-revue.html). A titre d'exemple, dans les numéros édités jusqu'à présent, un certain nombre d' « Horizons de la recherche » ont été publiés (G. Le Blanc, « La philosophie comme contre-culture », 1, 2012 ; Dominique Rabaté, « Sujet et voix : questions à la littérature moderne », 2, 2012 ; A.-E. Berger, « Passer les frontières aujourd'hui. Mytho-analyse d'une traversée », 1, 2013). Le numéro 2, 2012, dont le dossier thématique a été édité sous la direction de J.-P. Engelibert, (*Aux marges de l'humain*) est issu d'un SID qui a eu lieu en 2012, après double lecture anonyme de toutes les contributions. Le comité de rédaction de la revue, composé de doctorants, joue désormais un rôle moteur dans les initiatives scientifiques qui émanent directement de ces derniers.

- Les Initiatives Doctorantes (ID)

Une description de la formation scientifique de l'ED « Montaigne-Humanités » serait incomplète si l'on ne prenait pas en compte le nombre croissant d'initiatives qui émanent directement des doctorants. Ouvert à tous les doctorants, le collectif Initiatives Doctorantes (ID) constitue un espace de sociabilité, de discussion et de proposition scientifique entièrement autonome. ID a pour but notamment d'organiser un atelier annuel consacré à la présentation des thèses en préparation et de proposer une série de formations en partie ou entièrement gérées par les doctorants. A titre d'exemple, dans la programmation scientifique 2013-2104, ID est à l'origine d'un SID (« Perceptions, représentations et hybridations linguistiques en contexte frontalier et migratoire », Jeffrey Swartwood et Valeria Villa), de trois ateliers (« Système D : Outils critiques de la recherche doctorale », Sarah Dufaure, Hugo Remark, Jeffrey Swartwood, Stéphanie Ravez ; « Humanités et mémoire(s) collective(s) », Margaux Valensi et Basile Pallas ; « Figures et dynamiques de l'autonomie », Hélène Crombet , Simon Deschamps, Timothée Duverger). Ce dernier atelier s'est achevé sur la journée annuelle des doctorants qui a eu lieu le 16 avril 2014 (cf. § « Organisation de journées scientifiques pour/par les doctorants », P 34).

- - Les séminaires d'équipes

Les unités de recherche de l'université organisent un nombre important de séminaires spécialisés, spécifiquement adressés à leurs doctorants, mais aussi, en principe, ouverts aux doctorants de toutes les disciplines. La direction de l'ED a souhaité rendre cette offre plus visible et encourager la circulation des doctorants entre les différents séminaires des unités de recherche. A cet effet, une liste mise à jour de ces séminaires est consultable sur les pages Web de l'ED (*http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/offre-scientifique.html*). Ce travail de communication a permis en outre de prendre conscience de situations diverses et d'inciter à la création de « séminaires d'équipes » dans les unités qui n'en avaient pas mis en place pour leurs doctorants, ce qui a contribué à augmenter encore l'offre globale de formation.

Formation professionnelle

L'ED « Montaigne-Humanités », propose également aux doctorants une formation professionnelle diversifiée. Celle-ci vise à replacer la formation doctorale dans son environnement national et international et à doter les doctorants des compétences en langues tournées vers la communication scientifique. D'autres formations, proposées en collaboration avec l'URFIST/ SCD et le Pôle orientation - stages - insertion professionnelle (POSIP) de l'UBM, visent à doter les doctorants des compétences nécessaires à la rédaction d'une thèse, à sa publication et à l'insertion dans le monde du travail.

- - Communication scientifique en langue anglaise

L'acquisition de compétences permettant aux doctorants de communiquer en langue anglaise dans des contextes scientifiques (rédaction d'articles, communications) a été considérée comme un objectif prioritaire par la direction de l'ED. Ces formations s'appuient sur le potentiel pédagogique important du département d'études anglaises de l'Université Bordeaux-Montaigne. Après avoir expérimenté plusieurs formules, la plus efficace et la plus adaptée aux besoins des doctorants s'est révélée celle de stages intensifs accueillant 2 groupes de niveau (Ier groupe niveau A+, B1 débutants, IIe groupe niveau B2, C confirmés), après un test d'auto-positionnement. Chaque groupe est ouvert à un maximum de 12 étudiants et prévoit 24h d'enseignement réparties sur 5 jours. Spécifiquement consacrés à la langue de communication scientifique, ces cours intensifs prévoient des textes à préparer en amont (ex : abstracts, problématique de la thèse avec correction individualisée et collective), la présentation orale et la préparation à la prise de parole en conférence.

- - Formation URFIST / SCD

Créé en 1989, l'Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST) de Bordeaux est un organisme de formation et de recherche qui a pour vocation de développer dans l'enseignement supérieur la maîtrise de l'information et de la communication scientifique et technique. Dans une logique de mutualisation avec l'Université de Bordeaux et en collaboration avec le Service Commun de la Documentation de l'UMB, l'ED propose aux doctorants une série de formations consacrées à la rédaction et à la publication de la thèse. Les doctorants inscrits en Ière année sont fortement encouragés à suivre ces formations. L'offre globale de formation URFIST / SCD a été en 2013-2014 de 39h. Cette offre se décline en différents ateliers : « Saisir sa thèse sous Word avec une feuille de style » ; « Les outils du publiant : diffuser sa thèse, connaître ses droits et ses devoirs », « Recherche documentaire et recherche d'information : méthodologie », « Recherche documentaire spécialisée », « Recherche documentaire et recherche d'information : trouver sur internet, organiser sa veille informationnelle avec les flux RSS » ; « Réussir ses présentations avec un diaporama (Powerpoint 2010) », « Faciliter la gestion de ses références bibliographiques avec Zotero (logiciel gratuit) ».

- - Ateliers sur l'insertion professionnelle

Organisée par le Pôle orientation - stages - insertion professionnelle (POSIP) de l'UBM, une série d'ateliers vise à doter les doctorants en Humanités des compétences nécessaires à l'insertion professionnelle. Ces ateliers sont centrés sur l'analyse des potentialités d'emploi des docteurs en Humanités, sur l'identification et la valorisation des compétences acquises et développées dans le cadre de l'expérience de la thèse et sur la méthodologie de recherche d'emploi et de candidature à cet

emploi. Dans la période du contrat quinquennal, ces sessions d'ateliers de méthodologie ont accueilli une trentaine de doctorants de tout niveau et discipline sur un format de quatre séances de trois heures. Atelier 1 « Quelles sont les compétences du docteur en SHS transférables et valorisées dans le monde professionnel ? » ; atelier 2 « Connaissance du marché et travail sur sa cible d'activité », atelier 3 « Le contexte économique et professionnel, les possibilités d'emploi après un doctorat en SHS » ; atelier 4 « Préparer CV et lettre de motivation en fonction de la cible choisie » ; atelier 5 « Outils de communication pour la recherche d'emploi ». L'ED propose en outre un atelier - animé par un enseignant-chercheur - consacré à « L'entretien universitaire », spécifiquement destiné aux doctorants qui souhaitent candidater pour un poste d'enseignant-chercheur après la soutenance de leur thèse.

Evaluation des connaissances et/ou compétences acquises, évaluation de la formation par les doctorants et mise à profit de ces évaluations par l'ED

La direction de l'ED ne prévoit pas d'évaluation de connaissances ou de compétences acquises par les doctorants qui suivent ses formations, à l'exception des formations en langue anglaise qui font l'objet d'une évaluation individuelle à la fin du stage. Concernant en particulier les formations scientifiques, l'ED demande aux doctorants de s'inscrire aux formations (via l'application Jazz) et de confirmer leur présence en signant une feuille d'émargement. Toutefois, la logique de l'évaluation paraît s'adapter difficilement à la nature de ces formations et à leur caractère non contraignant. En revanche, les formations offertes par l'ED font l'objet d'une double évaluation. D'abord celle des responsables des formations auxquels est demandé un bilan de leur expérience. L'ensemble de ces responsables est réuni par la direction de l'ED en fin d'année universitaire pour un bilan général donnant lieu à une analyse et à une discussion sur le devenir des formations. Ensuite, l'évaluation des doctorants. Sur l'initiative des doctorants élus au Conseil scientifique de l'ED, une enquête sur les formations de l'ED a été menée en 2012 auprès de tous les doctorants. Une centaine environ a répondu. Le sondage a mis en évidence notamment la grande disparité qui existe à ce sujet entre les différentes catégories de doctorants : en effet, les doctorants qui ne bénéficient pas d'un contrat doctoral ou d'une bourse se trouvent dans l'impossibilité de suivre avec régularité les formations de l'ED. Ce constat a donné lieu à une réflexion sur l'aménagement du calendrier et des horaires de formations. Celles-ci se situent désormais dans une période plus restreinte (mi-novembre-fin avril), de préférence certains jour de la semaine (le mardi ou le mercredi) et dans un créneau horaire compris entre 17h et 19h. La possibilité d'établir une formation à distance pour les doctorants non assidus est actuellement à l'étude et constitue un des points abordés dans la partie « Projet » de ce document. Le sondage a mis également en évidence un niveau élevé de satisfaction des

doctorants à l'égard de la variété de l'offre scientifique de l'ED (76% de satisfaits) et, en même temps, la volonté de ces derniers de s'impliquer directement et davantage dans l'organisation des formations.

Depuis, la voie entreprise avec les Initiatives Doctorantes (ID), semble répondre de façon démocratique et satisfaisante à cette demande diffuse de participation. La direction de l'ED est très sensible aux suggestions et aux critiques et se tient constamment à l'écoute de tous les acteurs qui interviennent dans l'offre globale de formation doctorale. Elle est consciente que, grâce à la dynamique qui s'est instaurée ces dernières années, celle-ci ne relève pas d'une simple volonté directoriale, mais d'un besoin propre à l'activité universitaire et largement ressenti aussi bien par les étudiants que par les enseignants-chercheurs. De ce point de vue, une importance particulière doit être accordée aux étudiants master, qui ont fait l'objet, en décembre 2013, d'un sondage spécifique dans le cadre des travaux de la Commission Master, instituée par volonté de la Présidence de l'Université dans le but de réformer l'offre du Master recherche (cf. « Projet », p. 62).

Participations à des doctoriales, des journées scientifiques ou autres types de manifestations participant à la formation des doctorants

Au cours des dernières années, les doctorants de l'ED « Montaigne-Humanités » ont participé à des doctoriales locales et internationales et, dans certains cas, pris part à leur organisation. A ce sujet AquiDoc mérite une attention particulière : association pluridisciplinaire des jeunes chercheurs d'Aquitaine née en 2007, dont la mission première est de favoriser la poursuite de carrière des jeunes chercheurs (doctorants et docteurs) dans le secteur hors académique. Des doctorants et des docteurs de l'UBM font partie du comité de direction d'AquiDoc. Depuis plus de sept ans, l'ED mène une collaboration avec cette association en vue de l'organisation annuelle d'un forum de rencontre doctorants et entreprises. Ce forum est organisé autour de conférences thématiques et de rencontres directes avec de potentiels recruteurs de profils docteur. La participation de docteurs et doctorants en Humanités au comité de pilotage a permis d'élargir le champ des entreprises et des thématiques professionnelles abordées : communication, aménagement, traduction…etc. L'université Bordeaux Montaigne a accueilli cette manifestation en juin 2012. Dans ce cadre, plus d'une trentaine d'intervenants étaient présents et représentatifs de divers secteurs d'activités.

Dans le cadre de la collaboration avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'Université du Pays basque (UPV/EHU), une délégation de doctorants de

l'UMB a participé à la troisième édition des doctoriales transfrontalières organisées du 14 au 18 octobre dans le Centre Arantzazu Gandiaga situé dans la Communauté Autonome Basque. Cette coopération a pu être renforcée grâce au soutien du Ministère des Affaires étrangères (Projet Mérimée, cf. *supra, p. 37*) et de l'IdEx Bordeaux. Les 16 et 17 juin 2014 l'UBM a organisé une rencontre entre les écoles doctorales de ces trois établissements. Dans ce cadre une doctoriale a réuni une cinquantaine de doctorants en Humanités mais aussi en mathématiques et sciences de la terre, autour de l'organisation des études doctorales dans les deux contextes nationaux et de la pratique de la critique dans les différents contextes disciplinaires. Cette initiative s'inscrit dans le programme d'excellence IdEx-Bis Euskampus et a vocation à devenir un rendez-vous annuel permettant de fédérer les initiatives des trois établissements.

Stages de formation proposés par le POSIP

Plus généralement, dans le cadre de la formation des doctorants, la création en 2011 du Pôle orientation - stages - insertion professionnelle (POSIP), marque une évolution significative par rapport à la situation constatée lors de la visite de l'AERES en 2010. Dans le domaine spécifique des études doctorales, le POSIP propose un accompagnement individualisé des doctorants dans le cadre de l'association Intelli'agence (anciennement « Bernard Grégory »). Un correspondant de l'association (Pascal Hauquin) suit les doctorants individuellement pour des candidatures dans le monde professionnel non académique : travail de conseil autour du projet professionnel des doctorants, de la valorisation de leurs compétences, de la préparation à leurs démarches d'accès à l'emploi. Dans la période concernée une vingtaine de doctorants ont fait l'objet d'un suivi personnalisé.

Dans le but d'améliorer l'insertion professionnelle de ses docteurs, l'ED, toujours en collaboration avec le POSIP, promeut des dispositifs favorisant la professionnalisation des doctorants par l'exécution de missions courtes de conseil ou d'expertise en entreprise ou collectivités (dispositif « doctorants-conseil »).

Ainsi, le dispositif « doctorants-conseil » est proposé aux doctorants contractuels dans le cadre de leur rentrée. Ce dispositif est à présent valorisé dans le cadre du contrat doctoral comme une mission d'expertise en entreprise. Un suivi administratif et méthodologique leur est proposé. Dans la période du contrat quinquennal, deux conventions ont été signées pour deux doctorantes en information-communication de l'équipe du MICA sur des terrains de missions en collectivités territoriales. La

première mission a été menée pour la maison de l'emploi de Bordeaux autour de la structuration de son dispositif d'enquête ; la seconde mission a porté sur la mise en place d'un dispositif de sensibilisation à l'éco-responsabilité au niveau de la communauté urbaine de Bordeaux.

Dispositifs mis en place par l'ED pour assurer le suivi des doctorants

La direction de l'ED veille à ce que le droit de tout doctorant à un encadrement personnel et régulier de la part de son directeur de thèse soit respecté en conformité avec les dispositions de la Charte des thèses (article 5). La direction de l'ED a également prévu (article 9 de la Charte), en cas de conflit persistant entre le doctorant et le directeur de thèse (ou celui du laboratoire), une procédure de médiation. Dans la période 2010-2014, la direction de l'ED a été désignée à quatre reprises pour exercer cette fonction par le Président de l'Université. Il s'agit donc d'une procédure extraordinaire et délicate mais qui, à chaque fois, a été favorablement accueillie aussi bien par les directeurs de thèse que par les doctorants concernés.

L'ED a également prévu des dispositifs de suivi des doctorants qui varient en fonction de leur statut. Depuis 2011, tous les doctorants contractuels de l'ED, ont l'obligation de présenter l'état d'avancement de leur travail sous la forme d'un rapport annuel écrit, d'une dizaine de pages maximum, adressé, après validation de l'unité de recherche, à la Direction de l'Ecole Doctorale (article 5 de la Charte). Bien perçue par les doctorants, cette mesure est généralement respectée. Les doctorants sont en effet conscients que la principale cause de décrochage et d'abandon est la condition d'isolement et de solitude dans laquelle se déroule parfois leur travail de recherche. La direction de l'Ed est particulièrement sensible à ce problème dont la solution se trouve aussi dans une meilleure intégration des doctorants dans la vie scientifique et dans la sociabilité promue au sein de l'ED. Toutefois, en raison de la grande diversité des conditions de vie et de travail, la direction de l'ED n'a pas souhaité élargir l'obligation du rapport annuel d'étape à l'ensemble des doctorants ; ils peuvent toutefois, s'ils le souhaitent s'en prévaloir comme d'un droit. Finalement, la direction de l'ED (article 5 de la Charte) prévoit la mise en place de « comités de thèse » dans chaque unité de recherche. Le comité de thèse, donnant lieu, face à un jury composé des enseignants-chercheurs habilités de l'équipe, à un exposé oral sur l'état d'avancement de la thèse a un caractère obligatoire pour les doctorants contractuels.

Évaluation des compétences acquises tout au long de la thèse : procédures utilisées, mise en place d'un « livret de compétences »

Pour tout doctorant, la réalisation d'une thèse est une expérience totalisante qui synthétise un nombre important d'activités scientifiques (rédaction d'articles, participation à des colloques), de formations (en langue, en informatique…) et pédagogiques.

Consciente du décalage croissant entre une formation au doctorat exclusivement conçue dans la perspective d'une carrière universitaire et la réalité complexe du monde du travail qui assigne aux docteurs une place souvent éloignée de leur projet initial, la direction de l'ED « Montaigne - Humanités » a mis en place, depuis la rentrée 2013, un « Livret de compétences ». Le Livret est un complément au diplôme (prévu à l'article 3 de la Charte des Thèses) de doctorat, permettant la valorisation des activités et des compétences des doctorants. Celles-ci constituent un capital ajouté à la thèse, aujourd'hui indispensable pour rejoindre le monde du travail. Concrètement chaque doctorant peut télécharger sur le site de l'Ecole doctorale un formulaire (http://www.u-bordeaux3.fr/fr/recherche/ecole_doctorale/valorisation_des_competences_des_doctorants.html) sur lequel il inscrit, au fur et à mesure, l'ensemble des activités suivies au cours de l'année. Dans l'évaluation du doctorant il est tenu compte notamment de la publication d'articles dans des revues à comité de lecture, de la participation à des colloques et à des séminaires, de la mobilité internationale, de l'organisation de journées d'étude, et de l'activité pédagogique. En fin d'année, ce formulaire est vérifié par le directeur de thèse. A la fin du cycle d'études doctorales, l'ensemble de ces activités, validées par la direction de l'ED, donne lieu à un « complément» susceptible d'intégrer le diplôme de doctorat.

En outre, toujours dans le but de favoriser la valorisation des compétences transversales et spécifiques des doctorants, l'ED, par l'intermédiaire du Pôle orientation - stages - insertion professionnelle (POSIP), a mis en place un outil d'analyse expérientielle : le Portefeuille d'Expérience et de Compétences (PEC). Cet outil, basé sur une démarche réflexive accompagnée, a été déployé en 2013. Pour ce faire l'université a signé une convention de consortium avec 35 autres établissements universitaires français et se trouve donc copropriétaire de cet outil. Celui-ci permet aux doctorants d'analyser de manière distancée les ressources et les actions menées dans le cadre de leurs travaux de recherche et de les traduire en termes de compétences afin de rendre ce contenu expérientiel reconnaissable par des futurs

recruteurs. En d'autres termes, il s'agit de positionner le doctorant dans une démarche individuelle de récolte des preuves et d'auto évaluation de ses acquis.

Bilan de publications

Le rapport d'évaluation de l'AERES de 2010 soulignait parmi les points faibles de l'ED « Montaigne- Humanité » les « travaux des étudiants peu connus ». Depuis, un effort considérable a été déployé aussi bien par la direction de l'ED que par les unités de recherche afin d'encourager les doctorants à publier leur travaux dans des revues nationales ou internationales à comité de lecture. En effet, dans la perspective d'une carrière universitaire on exige désormais des jeunes docteurs d'avoir publié un, voire plusieurs articles dans une revue scientifique à comité de lecture.

La création de la revue *Essais*, revue interdisciplinaire d'humanités

La création en 2012 de la revue *Essais* est l'expression la plus évidente de ce désir de rendre plus visibles les travaux des doctorants tout en les familiarisant avec le travail d'édition nécessaire au fonctionnement de la revue. Revue trimestrielle d'humanités, *Essais* est organisée autour d'un comité de rédaction composé essentiellement de doctorants et de docteurs. *Essais* est une revue à comité de lecture qui ne publie que des textes originaux. Tous les articles soumis au comité de rédaction font l'objet d'une double révision anonyme. Mise en page et publiée (en ligne et en papier) par Christine Jouin du Pôle production imprimée (PPI), la revue compte aujourd'hui 6 numéros (dont un hors-série) dont certains dirigés ou codirigés par des doctorants ou des jeunes docteurs :

Numéros	Année	Titre du numéro	Sous la direction
n. 1	2012	Varia	
n. 2	2012	Aux marges de l'humain	Jean-Paul Engelibert
n. 3	2013	Narration et lien social,	Brice Chamouleau et Anne Laure Rebreyend
Hors série	2013,	L'estrangement : Retour sur un thème de Carlo Ginzburg	Sandro Landi
n. 4	2014	Education et humanisme	Nicole Pelletier et Dominique Picco

n. 6	2014	Médias et élites	Laurent Coste et Dominique Pinsolle
A paraître			
n.7		L'Histoire par les lieux	Hélène Camarade
n.8		Création, créolisation,	Hélène Crombet
n.9		Textualité, spatialité	Pierre-Yves Amiel
n.10		Normes communiquées, normes communicantes	Lætitia Biscarrat et Clément Dussarps
Hors série	(appel à contribution en cours)	Erreur et création	Myriam Métayer et François Trahais

Tableau 5 - Numéros de la Revue ESSAIS

La revue vient d'être dotée d'un ISSN par la BNF.

La direction de l'ED a par ailleurs voulu souligner l'importance de la pratique de la publication de la part des doctorants en inscrivant une rubrique « publications » dans le livret des compétences. Des efforts considérables restent toutefois à accomplir dans ce domaine avec la collaboration indispensable des unités de recherche.

(Voir sommaire : annexe n° 6)

Suivi et insertion

Dispositifs mis en place par l'ED pour le suivi de l'insertion des docteurs

Le suivi et l'insertion des docteurs de l'ED « Montaigne-Humanités » était un point faible souligné dans le rapport d'évaluation de l'AERES de 2010. En raison de l'inadéquation plus générale du système d'information de l'établissement dans le domaine de la scolarité, la situation était assurément peu satisfaisante. Depuis, l'établissement a mis en place un Observatoire des Étudiants (ODE). Agissant au sein de la Cellule d'Aide au Pilotage, l'ODE a pour mission de suivre le parcours des étudiants, depuis leur entrée à l'université Bordeaux Montaigne jusqu'à leur insertion professionnelle.

L'ODE réalise des enquêtes sur le devenir des docteurs, en partenariat avec l'Observatoire Régional des Parcours Étudiants Aquitains (ORPEA), 2 ans après leur soutenance de leur thèse. En effet, 2 ans est la durée minimale nécessaire aux diplômés pour s'insérer dans le monde du travail. Ces enquêtes relèvent d'une démarche régionale : contrairement aux enquêtes sur le devenir des diplômés de Master 2, Licence professionnelle et DUT, il n'existe pas d'enquêtes nationales sur le devenir des docteurs. Les résultats sont traités à la fois à l'échelle des établissements, par les observatoires locaux, et à l'échelle régionale par l'observatoire régional.

Un premier envoi du questionnaire est effectué par courrier ou par mail en décembre, suivi de relances téléphoniques (février à avril). Parallèlement, une recherche des coordonnées erronées ou manquantes sur Internet (pages blanches, sites relationnels) est mise en place. A ce jour, 4 promotions de docteurs de l'Université Bordeaux Montaigne ont fait l'objet d'une enquête : promotions 2007 à 2010 ; la promotion 2011 est actuellement en cours de collecte. Les taux de retour varient entre 67% et 70%.

Au-delà de la question essentielle de l'insertion professionnelle, la direction de l'ED a beaucoup œuvré dans le but de construire un sentiment d'appartenance à l'Ecole doctorale. Cet objectif est réalisable à la condition de permettre aux docteurs de garder un rôle actif dans les initiatives promues par l'ED. Si la constitution d'une coopérative de docteurs est actuellement à l'étude (cf. « Projet », p. 73), l'ED encourage la présence et l'expertise des anciens dans ses formations scientifiques (organisation avec les doctorants et les enseignants-chercheurs de Séminaires interdisciplinaires doctoraux – SID – et

d'ateliers) et dans le travail de rédaction de la revue *Essais*. Le comité de rédaction de la revue se compose en effet, à proportion égales, de doctorants et de docteurs et peut être considéré comme un lieu où se réalise une continuité entre l'avant et l'après thèse.

Actions conduites en commun avec des entreprises, des collectivités territoriales, des associations

Les 16 et 17 novembre 2011, l'Université Bordeaux Montaigne a organisé Co-Incidences, une manifestation où se sont rencontrés les acteurs du monde socio-économiques (entreprises, associations, collectivités), les étudiants, les doctorants et les formateurs. Co-Incidences a été un temps nécessaire à l'échange de culture et à la confrontation des représentations mutuelles dans le contexte de l'insertion professionnelle. Le format des deux journées comprenait six espaces de tables rondes organisés en simultanée à deux tranches horaires différentes afin que le public puisse participer à l'intégralité des échanges. Ces tables rondes étaient organisées autour de témoignages de diplômés de nos filières en situations professionnelles et d'analyses de spécialistes du recrutement et intermédiaires, de représentants des PME-PMI. Espaces de rencontres interpersonnels, occasion pour chacun de s'entretenir plus directement sur des questionnements individuels, faisant suite à la thématique débattue lors d'une table-ronde. Une des tables rondes de cette manifestation a été centrée sur les profils doctorants et docteurs en Humanités, sur leurs compétences scientifiques et sur leur expertise dans le domaine innovation. Ces derniers présentent en effet des profils adaptables, ouverts à la réflexion et capables d'innover face à un avenir incertain.

Résultats d'insertion des docteurs (3 ans après la soutenance de thèse) détaillés dans le tableau ci-après, analysés et commentés.

L'analyse des indicateurs d'insertion appelle quelques commentaires. En premier lieu les taux de réponse sont globalement satisfaisants : entre 67% et 70%, ce qui témoigne de la qualité du travail d'enquête mené par l'ODE. La répartition des emplois parmi les répondants se fait comme suit : le nombre de répondants insérés dans le secteur public de l'enseignement supérieur et de la recherche varie entre 19% (2008) et 36,36% (2009). A ce contingent il faut ajouter les docteurs qui bénéficient d'un contrat d'ATER ou d'un contrat postdoctoral en France ou à l'étranger (entre 6, 06% en 2009 et 8,57 en 2010). Le nombre de répondants insérés dans le secteur public autre que l'enseignement supérieur et la recherche oscille entre 33,33 % en 2008 et 19,69 en 2009. Globalement, donc 55,66% des répondants est inséré de façon stable dans le secteur public. En nombre mineur, les répondants se sont insérés dans le secteur privé (entre 18,18% en 2009 et 20,6 % en 2008). Le nombre de répondants en recherche d'emploi se situe entre 9% (2009) et 14%

(2010). Ces données locales, malheureusement élevées, sont toutefois en adéquation avec les données nationales : selon une enquête menée en 2010 par le Centre d'analyse stratégique du Premier ministre, le chômage des docteurs, toute discipline confondue, atteignait en France 10%. (http://www.oecd.org/fr/innovation/inno/48413317.pdf).

Impact de l'analyse de l'insertion des docteurs sur le fonctionnement global de l'école doctorale

Les analyses menées au sujet de l'insertion des docteurs mettent en évidence une assez grande variété de situations ; elles soulignent également qu'un écart important est en train de se creuser entre une formation au doctorat qui privilégie la carrière universitaire comme débouché principal et une insertion professionnelle parfois très éloignée du projet initial.

La pénurie de postes d'enseignants-chercheurs incite par ailleurs les équipes et les directeurs de recherche à favoriser, dans certaines disciplines, les candidatures d'agrégés ou de certifiés aux contrats doctoraux. Cela n'est pas sans conséquence sur le devenir même de la recherche et sur celui des jeunes docteurs, pour lesquels les années de doctorat s'apparentent à une parenthèse sans perspective, et dont la carrière dans le second degré (qu'ils réintègrent en nombre) est sensiblement ralentie par les années de doctorat (moins d'ancienneté dans le corps d'origine, perte de points d'avancement). C'est une question aggravée encore par la « masterisation » des concours qui a imposé des calendriers incompatibles (le recrutement des doctorants contractuels se faisant alors après les concours, et non dans la suite logique d'un M2 recherche). Sauf à renoncer à la construction d'une relève forte et motivée du personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur par les jeunes générations, il paraît urgent de redéfinir les conditions et les étapes d'une formation par la recherche en Humanités tout particulièrement.

Dans l'état actuel, ces analyses incitent l'ED à privilégier trois domaines d'action :

- Valorisation des compétences acquises tout au long de la thèse notamment sous la forme d'un « Livret de compétences », déjà disponible pour les doctorants et les docteurs depuis la rentrée 2013 (cf. *supra* § Évaluation des compétences, p.55).
- Renforcement des formations professionnalisantes, notamment des stages de formation proposés par le POSIP. Il est essentiel en effet que les doctorants prennent conscience que la thèse est une gestion de projet à part entière qui implique non seulement la mobilisation de compétences disciplinaires mais aussi

transversales, indispensables pour rejoindre un monde du travail beaucoup plus difficile à entrevoir : communication orale et écrite, inventivité, autonomie, travail en équipe, rigueur, capacité à définir et à atteindre un objectif.

- Renforcement des actions conduites en collaboration avec des entreprises, de façon à rendre stable l'expérience positive des Co-Incidences et, en même temps, à cibler cette rencontre dans le sens de la valorisation du diplôme de doctorat (voir « Projet », p. 62)

PROJET

Ecole doctorale Montaigne Humanités Vague A : campagne d'évaluation 2014-2015

Présentation du dossier :

Type de demande*	Renouvellement à l'identique

Projet école doctorale	
N° de l'ED (si existant)	Intitulé du projet de l'ED
480	Ecole doctorale « Montaigne-Humanités »

*Renouvellement à l'identique, renouvellement avec modifications, création par restructuration, création *ex-nihilo*.

Fiche d'identité de l'école doctorale

Nom/prénom et coordonnées du porteur du projet :

- Sandro Landi, Professeur des Universités, directeur de l'Ecole doctorale 480 « Montaigne-Humanités », Tél. +33 (0)5 57 12 10 93, Domaine Universitaire F 33607 Pessac cedex, Direction de la recherche, bât. D, bureau 05
- Poulin Isabelle, Professeur des Universités, directrice adjointe, Tél. +33 (0)5 57 12 10 93, Domaine Universitaire F 33607 Pessac cedex, Direction de la recherche, bât. D, bureau 05

Domaine AERES : SHS, ST

Sous-domaines AERES : SHS 3, SHS 4, SHS 5, SHS 6, ST 3, ST 5.

Etablissement accrédité : Université Bordeaux Montaigne (UBM)

Etablissements co-accrédités : Université de Bordeaux, IEP Bordeaux, INP Bordeaux (Institut National Polytechnique de Bordeaux)

Liste des unités de recherche

Label	N° de l'Unité de recherche	Nom de l'entité	Acronyme de l'entité	Domaine principal	Sous-domaine principal	Sous-domaine secondaire	Nom du responsable	Prénom du responsable	Etablissement
UMR	5185	AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SOCIÉTÉS	ADESS	SHS	SHS3_1	SHS3_2	RETAILLE	DENIS	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	3656	AMÉRIQUE LATINE, PAYS IBÉRIQUES : POÉTIQUES ET POLITIQUES	AMERIBER	SHS	SHS5	SHS5_2	TAUZIN-CASTELLANOS	ISABELLE	BORDEAUX MONTAIGNE
UMR	5607	AUSONIUS - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE	AUSONIUS	SHS	SHS6	SHS6_1 SHS6_3	FRANCE	JEROME	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	2958	CENTRE D'ETUDES DES MONDES MODERNES ET CONTEMPORAINS	CEMMC	SHS	SHS6	SHS6_1	FIGEAC	MICHEL	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4593	CULTURES, LITTÉRATURES, ARTS, REPRÉSENTATIONS, ESTHÉTIQUES	CLARE	SHS	SHS5	SHS5_1 SHS5_2 SHS5_3	PELLETIER	NICOLE	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4196	CULTURES ET LITTERATURES DES MONDES ANGLOPHONES	CLIMAS	SHS	SHS5_2	SHS5_3	JAECK	NATHALIE	BORDEAUX MONTAIGNE
UMR	5263	COGNITION, LANGUES, LANGAGES, ERGONOMIE	CLLE	SHS	SHS4		BONNEFON	JEAN-FRANCOIS	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4592	GEORESSOURCES ET ENVIRONNEMENT	G&E	ST	ST3	ST5	CEREPI	ADRIAN	BORDEAUX MONTAIGNE
UMR	5478	CENTRE DE RECHERCHE SUR LA LANGUE ET LES TEXTES BASQUES	IKER	SHS	SHS4_1	SHS5_2	ETXEPARE	RICARDO	BORDEAUX MONTAIGNE

Label	N° de l'Unité de recherche	Nom de l'entité	Acronyme de l'entité	Domaine principal	Sous-domaine principal	Sous-domaine secondaire	Nom du responsable	Prénom du responsable	Etablissement
UMR	5060	INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX	IRAMAT	SHS	SHS6_3	SHS6_2	FLUZIN	PHILIPPE	BORDEAUX MONTAIGNE
UMR	5115	LES AFRIQUES DANS LE MONDE	LAM	SHS	SHS2	SHS1_1 SHS2_2 SHS2_3 SHS2_4 SHS3_1 SHS5_1 SHS6_1	THIRIOT	CELINE	BORDEAUX MONTAIGNE SCIENCES PO BORDEAUX
EA	4426	MEDIATIONS, INFORMATIONS, COMMUNICATION, ARTS	MICA	SHS	SHS2_5	SHS5_3	CARAYOL	VALERIE	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4574	SCIENCES, PHILOSOPHIE, HUMANITÉS	SPH	SHS	SHS5	SHS5_4	LAURAND	VALERY	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4195	TEXTES, LITTERATURES : ECRITURES ET MODELES	TELEM	SHS	SHS5_1	SHS5_2	JOB	MARTINE	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	358	EQUIPE D'ACCUEIL ET DE RECHERCHE EN HISTOIRE DE L'ART		SHS	SHS6	SHS6_2	BERTRAND	PASCAL	BORDEAUX MONTAIGNE
EA	4192	CENTRE MONTESQUIEU DE RECHERCHE POLITIQUE	GRECCAP-CMRP	SHS			BOURMAUD	DANIEL	UNIVERSITE DE BORDEAUX BORDEAUX MONTAIGNE

Label	N° de l'Unité de recherche	Nom de l'entité	Acronyme de l'entité	Domaine principal	Sous-domaine principal	Sous-domaine secondaire	Nom du responsable	Prénom du responsable	Etablissement
UMS	3657	ARCHEOVISION		SHS			VERGNIEUX	ROBERT	BORDEAUX MONTAIGNE

Dans les années à venir l'ED 480 « Montaigne-Humanités » est appelée à s'inscrire dans la COMUE (Communautés d'Universités et Etablissements) dont les statuts, votés en juin 2014, prévoient la coordination territoriale des établissements d'enseignement supérieur membres et partenaires à l'échelle de la région Aquitaine, à savoir l'Université Bordeaux-Montaigne, l'Université de Bordeaux, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, l'Institut Polytechnique de Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro.

Avec environ 650 inscrits - soit près de la moitié des doctorants inscrits dans les universités du site bordelais - l'ED 480 « Montaigne-Humanités » est de loin la plus grande ED à l'échelle régionale et la seule ED unique regroupant un bon nombre de disciplines en SHS, humanités, arts et communication. L'ED 480 vise à s'inscrire dans ce nouveau contexte, en réaffirmant son identité et la force que constitue un tel éventail de méthodes et de disciplines. Elle vise également à développer et à structurer, dans la perspective de la construction d'un espace universitaire transfrontalier, les rapports de coopérations fructueux déjà établis avec l'Université du Pays Basque (UPV/EHU).

Fonctionnement et adossement scientifique

Les objectifs que l'ED 480 se fixe en matière de fonctionnement et adossement scientifique sont :

Réaffirmer son identité d'ED unique en Humanités et renforcer son positionnement dans le cadre des ED du site bordelais et, plus globalement, de la COMUE d'Aquitaine

Cet objectif implique notamment une participation encore plus active aux décisions et aux initiatives promues par l'IdEx Bordeaux (dont le renouvellement est prévu en 2016) dans le cadre de la politique relative aux études doctorales, la Campagne « doctorat international » et le Prix de thèse des Universités de Bordeaux. Pour ce faire, il est indispensable d'abord que l'IdEx réaffirme son autonomie et son rôle moteur pour les initiatives d'excellence de l'ensemble des universités qui ont participé à son projet fondateur et qui participent encore - au-delà du processus de fusion qui a intéressé trois universités bordelaises - à sa mise en œuvre pratique. Il est indispensable en outre que les activités du Collège des Etudes Doctorales, déjà actif au sein du PRES, soient maintenant rétablies à l'échelle de la COMUE, de manière à rendre à nouveau possible l'échange d'expériences et la mutualisation des moyens et des formations entre les différentes écoles doctorales. Il y a là, indéniablement, un point de faiblesse dans le fonctionnement des écoles doctorales du site bordelais qui mérite d'être souligné avec force, dont la solution, éminemment politique, demande un plus grand effort de clarification des objectifs et de dialogue entre tous les acteurs concernés.

Renforcer les interactions avec d'autres écoles doctorales

Outre une interaction nécessaire et souhaitable à court terme avec les autre ED du site bordelais, l'ED 480 envisage notamment de développer un projet de mutualisation de formations doctorales impliquant l' l'ED « Sciences sociales et humaines » de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'ED unique de l'Université du Pays Basque (UPV). L'idée de ce projet a émergé lors de la rencontre entre les trois écoles doctorales dans le cadre du projet Mérimée (cf *supra,* p. 37). Les responsables des trois écoles doctorales se sont accordés sur le principe d'une formation type « école d'été », de la durée d'une semaine, organisée de façon tournante dans l'un des trois sites universitaires. Ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation avec les responsables de l'IdEx Bordeaux et il est susceptible d'être en

partie financé dans le cadre du programme « Ecoles d'été internationales » (http://idex.u-bordeaux.fr/News/Attractivite/Ecoles-d-ete-internationales/r1979.html), le Pays Basque constituant un partenaire privilégié de l'IdEx dans la perspective de la construction d'un campus d'excellence transfrontalier (Campus Eurorégional universités de Bordeaux/Euskampus).

Poursuivre et renforcer l'effort pour doter l'ED d'une inscription spatiale forte à l'intérieur de l'Université Bordeaux Montaigne

De ce point de vue l'objectif à court terme est la réalisation de la Maison de la recherche, dont la livraison est prévue à la rentrée 2016, qui va pouvoir héberger les activités administratives et scientifiques de l'ED, y compris les activités des doctorants.

Poursuivre la politique volontariste dans le but d'augmenter le pourcentage des thèses financées

Dans le contexte économique difficile dans lequel évoluent actuellement les Universités, de nouvelles ressources permettant de financer des projets de thèse doivent provenir notamment du secteur privé et des collectivités territoriales. Le dispositif CIFRE demande à ce propos une attention spécifique. Le mécénat privé – en particulier, le secteur du vin - constitue une ressource potentielle pour l'instant sous-exploitée. Dans le prochain contrat quinquennal, la direction de l'ED se propose de consacrer une attention spécifique à l'activité de collecte de fonds pour le financement de thèses en affectant partiellement à cette tâche un membre titulaire de l'administration de l'ED (Fabienne Perilhou, ITRF).

Accompagner le développement des thèses en cotutelle

De plus en plus de thèses en cotutelle sont entreprises dans le cadre de l'Ecole Doctorale Montaigne-Humanités, ce qui témoigne d'une volonté d'ouverture et de diffusion de la recherche, dont l'importance est incontestable. Leur suivi pose toutefois des difficultés spécifiques, qui tiennent à la méconnaissance de la réglementation des pays étrangers, à l'incompatibilité des systèmes parfois, à la non maîtrise des langues étrangères. Il n'existe pas de service de traduction des conventions et le personnel d'une Ecole Doctorale n'a pas nécessairement les mêmes

compétences que celui des Relations Internationales. Plusieurs initiatives ont été prises pour pallier ces difficultés, qu'il s'agit de soutenir :

Mettre en place un service de traduction

Une formation en langue anglaise est proposée à la rentrée 2014 à tout le personnel administratif de l'ED. Le problème des traductions des conventions de cotutelle dans toutes sortes de langues reste entier : ces traductions sont le plus souvent assurées par les doctorants eux-mêmes. Il conviendrait d'attribuer un budget spécifique permettant de rémunérer une tâche indispensable au développement de la recherche à l'échelle internationale.

Encourager la mobilité des personnels

Il faut poursuivre l'organisation d'échanges entre les personnels administratifs d'ED de différents pays (dans le cadre du Projet « Mérimée », tout particulièrement) permettant l'acquisition de connaissances dans les domaines académiques et administratifs.

Encadrement et formation

L'ED se fixe plusieurs objectifs en matière d'encadrement et de formation :

- Renforcement de l'articulation entre le niveau Master et le niveau doctorat

Il s'agit d'un objectif prioritaire dont l'urgence a été confirmée par une consultation en ligne lancée par la Commission Master recherche (à laquelle participait la direction de l'ED) en décembre 2013 auprès de tous les étudiants master recherche dans le cadre d'une réflexion sur le devenir de ces formations. Parmi les 133 étudiants qui ont répondu à cette consultation, 65% estiment essentiel de renforcer le lien entre le niveau M et le niveau D ; ils souhaitent également prendre part plus activement aux formations proposées par l'ED. On constate en effet que les étudiants de master recherche, animés par leur simple intérêt, interviennent de plus en plus nombreux dans les formations de l'ED. Il paraît donc opportun et nécessaire de mettre en œuvre un dispositif pédagogique permettant de suivre et de valoriser ce qui relève pour l'instant de la démarche spontanée des étudiants. L'un des effets néfastes de la réforme LMD a été sans aucun doute d'isoler le niveau M et de le couper du niveau D. En revanche, dans la vision de la direction de l'ED 480, ces deux niveaux sont strictement complémentaires. Dans le but de renforcer l'articulation entre ces deux

niveaux, la direction de l'ED diffuse déjà auprès de tous les étudiants masters le programme de ses manifestations ; plusieurs autres actions sont à l'épreuve dès les prochaines rentrées :

- Mise en œuvre, dès la rentrée 2014, de deux journées d'initiation à la recherche doctorale (en novembre et en février), spécifiquement adressées aux étudiants de master recherche.

Animées par un chercheur confirmé, ces journées prévoient la participation de plusieurs enseignants-chercheurs représentatifs de différents champs disciplinaires. L'objectif est d'amener les étudiants de Master, dans le dialogue avec des chercheurs confirmés, à comprendre ce qu'est un objet de recherche et donc aussi à prendre conscience des enjeux et des difficultés du parcours de thèse.

- Rentrée 2014 :

Suite à une décision du Conseil Académique, création d'un créneau banalisé le mercredi 17h-19h permettant aux étudiants de Master de suivre les formations scientifiques de l'ED.

- Rentrée 2015 :

Mise en œuvre par le service de la scolarité d'un dispositif pédagogique permettant d'encourager et de valoriser la démarche, pour l'instant individuelle, des étudiants de Master qui s'inscrivent dans les formations scientifiques de l'ED.

- Création d'une UE professeurs invités

Quoique de nombreuses conférences de professeurs invités aient pu être organisées avec succès, la direction de l'ED est à l'origine d'une proposition de création (retenue par la Commission « Masters recherche ») d'une UE « Professeurs invités » commune à tous les Masters « recherche » de l'établissement, qui aurait l'avantage d'assurer un auditoire constant à ces conférenciers particuliers. L'enjeu est en effet de familiariser les doctorants et les futurs doctorants (étudiants en Master) avec la réalité de la recherche à l'échelle internationale - les professeurs invités doivent contextualiser leurs propos de spécialistes pour le public pluridisciplinaire de l'ED (en précisant les conditions de la recherche dans leurs pays respectifs, en exposant la hiérarchie des disciplines ailleurs dans le monde, les reconfigurations d'objets dont ils sont acteurs ou témoin).

- - Amélioration de l'accessibilité aux formations de l'ED

L'un des constats qui émerge du sondage sur les formations doctorales réalisé en 2012 par les doctorants élus du Conseil Scientifique, est la très grande disparité de situations des doctorants face aux formations proposées par l'ED. Seul un doctorant

salarié sur cinq est en effet en mesure de participer régulièrement à ces formations. Face à cette situation alarmante, mais somme toute ordinaire pour une ED en Humanités, la direction de l'ED, en concertation avec les instances délibératives de l'Etablissement, a œuvré dans le but de concentrer la plupart de ses formations dans un créneau horaire (17h-19h) ; certaines manifestations susceptibles d'attirer un large public (comme les « Horizons de la recherche ») ont été toutes programmées le mercredi à ce même horaire (banalisé pour étudiants de Master). D'autres solutions sont à l'étude avec le Service de la Communication et le Service Informatique (qui gère les TICE), notamment la possibilité de podcaster les formations de l'ED et de les rendre disponibles sur les pages Web de l'ED, ce qui est vraisemblablement envisageable pour la rentrée 2015.

- Suivi renforcé des thèses, au service d'un bon déroulement du projet doctoral et d'une durée de préparation raisonnable

Une attention spécifique doit être notamment consacrée à l'anticipation de problèmes pour les étudiants potentiellement en difficulté. Outre la procédure des comités de thèse, prévue dans la Charte des thèses et les entretiens personnalisés mis en œuvre régulièrement par la direction de l'ED, celle-ci est consciente qu'un grand nombre de cas de mal-être, dus notamment à un sentiment assez partagé de solitude, restent inexprimés. Pour cette raison, la direction de l'ED, dès la rentrée 2015 envisage la mise en place d'une activité de veille consacrée à l'écoute des doctorants en difficulté, gérée par les doctorants élus du Conseil Scientifique de l'ED.

Suivi et insertion

- Construire un sentiment d'appartenance des docteurs à l'ED et renforcer leur suivi dans la vie professionnelle

Comme déjà souligné, la direction de l'ED a beaucoup œuvré dans le but de construire un sentiment d'appartenance à l'Ecole doctorale : c'est un objectif réalisable à la condition de permettre aux docteurs de garder un rôle actif dans les initiatives promues par l'ED et, plus généralement, dans les unités de recherche. L'après-thèse constitue une phase difficile dans la vie de tout docteur qui perd un statut dont il était fier, celui de doctorant, pour acquérir un nouveau statut aux contours encore flous. Ce passage implique aussi la perte d'un certain nombre de repères qui caractérisaient son identité de doctorant : il perd son adresse électronique, on l'efface des listes de diffusions, on ne le convie plus aux réunions.

Le statut et le devenir des docteurs dans les unités de recherche ont fait l'objet d'une séance de la Commission recherche en juin 2014. Au sujet du rattachement des jeunes docteurs dans les unités de recherche il y a, à l'heure actuelle, dans notre Etablissement, une grande variété de pratiques. La direction de l'ED estime que l'une des questions essentielles pour le devenir du docteur est celle de la continuité de son appartenance à une structure de recherche dans laquelle il peut garder un statut et développer un projet. L'un des objectifs que la direction de l'ED se fixe pour le prochain quinquennal est donc de parvenir – en concertation avec les unités de recherche et la Commission recherche – à définir les conditions communes permettant aux docteurs qui le souhaitent de garder leur appartenance aux unités de recherche.

D'autres initiatives sont à l'étude, notamment :

- Création d'une association de docteurs sur le modèle d'autres expériences similaires pratiquées dans les universités du monde anglophone et dans certaines grandes écoles et universités françaises

Cette association aurait pour but principalement de réunir les anciens élèves, de les rattacher aux activités scientifiques et éditoriales de l'Ecole doctorale (participation et organisation de séminaires, participation au comité de rédaction de la revue *Essais*), de favoriser leur insertion professionnelle et de contribuer au rayonnement de l'Université Bordeaux Montaigne.

- Soutien apporté à la coopérative E'RASME :

Crée en juin 2014, la coopérative E'RASME a pour objectif de favoriser l'émergence, dans l'économie régionale aquitaine, de dynamiques entrepreneuriales collectives adossées à la formation et la recherche universitaires. E'RASME est ouverte aux jeunes chercheurs (docteurs et doctorants) du campus bordelais venant prioritairement des Humanités. E'RASME propose des prestations et des services transdisciplinaires en appliquant la formation et la recherche universitaires, enrichies d'expériences de professionnels, au bénéfice de territoires aquitains et de projets privés. Ces prestations prendront la forme de productions intellectuelles et matérielles : études, expertises, rapports, expositions, publications, productions cinématographiques, traductions, et de services : assistance à maîtrise d'ouvrage, animations, etc. Dès la rentrée 2014, la direction de l'ED propose d'héberger dans ses pages WEB un lien consacré aux initiatives de la coopérative ; elle se propose en outre de faire intervenir la coopérative dans la journée de rentrée de l'ED et, en

collaboration avec le Pôle orientation - stages - insertion professionnelle (POSIP), dans les formations professionnelles offertes par l'ED.

- Mise en place d'une nouvelle manifestation : « L'ED dans la ville. Se former par la recherche : Pourquoi ? Pour qui ?»

Afin de valoriser les compétences des jeunes docteurs et d'accompagner leur insertion professionnelle, l'ED envisage la création d'un cycle de rencontres (conférences de doctorants et d'employeurs potentiels, tables rondes), en partenariat avec la ville de Bordeaux et la Région Aquitaine, dont le but sera de faire connaître l'intérêt d'une formation par la recherche aux citoyens en général et aux employeurs potentiels en particulier.

.

ANNEXES

Tableau récapitulatif des effectifs, de l'encadrement et du suivi des doctorants/docteurs

Effectifs et encadrement	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de doctorants inscrits	876	820	704	679	636	640
Nombre de titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR)			175	164	153	146
Nombre moyen de doctorants/HDR			4	4	4	4
Nombre maximum constaté de doctorants pour un HDR			14	17	13	13
Nombre de thèses soutenues	94	91	106	96	68	*92*
Durée moyenne des thèses soutenues dans l'année *			78	70	65	72
Nombre de doctorants ayant définitivement et explicitement abandonné leur thèse dans l'année			96	60	70	70
Nombre d'étudiants ayant un financement spécifiquement dédié aux doctorants			50	60	74	83
Nombre de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire			211	177	155	163
Nombre de doctorants salariés n'entrant pas dans les deux catégories précédentes			277	276	253	252

*** Il convient de déduire les congés de maternité, parentaux, de maladies de longue durée et autres cas particuliers justifiés.**

Annexe 2 - Insertion à trois ans des docteurs -

Insertion à trois ans des docteurs ayant soutenu en	2008	2009	2010	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de répondants à l'enquête	63	66	70			
Nombre de répondants insérés dans le secteur public de l'enseignement supérieur et la recherche (ATER exclus)* **	12	24	20			
Nombre de répondants insérés dans le secteur public autre que l'enseignement supérieur et la recherche* **	21	13	21			
Nombre de répondants en poste ATER	1	1	2			
Nombre de répondants en contrat post-doctoral en France (ATER exclus)	3	2	1			
Nombre de répondants en contrat post-doctoral à l'étranger	1	1	2			
Autres situations	25	25	24			
Situations inconnues	31	28	33			

** Ces calculs doivent être appliqués de la même façon pour les docteurs français et étrangers .Les diplômés étrangers trouvant un emploi dans leur pays d'origine seront comptabilisés en utilisant les mêmes catégories d'emploi.

*** Sont également exclus du calcul les docteurs en contrat post-doctoral réalisé en France ou à l'étranger

CHARTE DES THESES
DE L'UNIVERSITÉ MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3

approuvée par CS du 26 mai et CA du 27 mai 2011

***Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 123.7, L 612.7, L 711.1, L 712-1, L 712-2, L 712.5,*
***Vu** l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses,*
***Vu** le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux g rades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,*
***Vu** le décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant appli cation au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004,*
***Vu** l'arrêté du 25 avril 2002,*
***Vu** l'arrêté du 6 janvier 2005,*
***Vu** l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat,*
***Vu** l'arrêté du 7 août 2006 modifiant l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse,*
***Vu** l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,*
***Vu** l'avis favorable du Conseil Scientifique en date du 26 mai 2011*

Cette charte définit les engagements réciproques du doctorant, du directeur de thèse et du directeur de l'équipe de recherche de rattachement. Son objet est de garantir la haute qualité scientifique de l'encadrement doctoral. L'inscription en doctorat à l'université Michel de Montaigne implique l'acceptation, par le doctorant, de cette charte.
L'établissement s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation des cotutelles internationales de thèse.
Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse, celui du laboratoire d'accueil et celui de l'Ecole Doctorale, le texte de la présente charte.
Un exemplaire, signé par toutes les parties, est remis au doctorant au moment de l'inscription, l'autre exemplaire reste dans le dossier du doctorant.

ARTICLE 1ER : L'INSCRIPTION EN DOCTORAT

Le doctorat est préparé dans une Ecole Doctorale accréditée, au sein d'une unité ou équipe de recherche reconnue, ou à titre exceptionnel une équipe émergente sous la responsabilité d'un directeur de thèse rattaché à cette école ou dans le cadre d'une codirection telle que définie par les articles 9 et 17 de l'arrêté du 7 août 2006.
Le doctorat porte sur l'un des champs disciplinaires couverts par l'accréditation de l'Ecole Doctorale.
La préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant et le directeur de thèse.
L'inscription au doctorat est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission de l'Ecole Doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'Ecole Doctorale. L'inscription au doctorat doit être renouvelée au début de chaque année universitaire à compter du 1er septembre.
Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade master, à l'issue d'un parcours attestant son aptitude à la recherche. La mention Bien (14/20) au diplôme d'accès est exigée.
Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le Président peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'Ecole Doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études de niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis.

Les fonctions de directeur de thèse peuvent être exercées :
– par les professeurs et assimilés et les personnels des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche habilités à diriger des recherches ;
– par d'autres personnalités titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le Président, sur proposition du directeur de l'Ecole Doctorale, après avis du Conseil Scientifique.

page 1 sur 5

ARTICLE 2 : LE PROJET PROFESSIONNEL DU DOCTORANT

La préparation d'une thèse doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.
Le candidat doit recevoir une information sur les débouchés académiques et extra académiques dans son domaine. L'insertion professionnelle souhaitée par le doctorant doit être précisée le plus tôt possible. Afin d'assurer, d'une part, le suivi de l'insertion professionnelle et d'autre part, l'information sur les débouchés destinée aux doctorants des unités de recherche, **tout docteur doit informer son directeur de thèse, ainsi que le responsable de l'Ecole Doctorale, de son insertion professionnelle pendant une période de quatre ans après l'obtention du doctorat.**
Le futur directeur de thèse et le responsable de l'Ecole Doctorale informent le candidat des ressources éventuelles pour la préparation de sa thèse (contrat doctoral, allocation régionale, Cifre et bourses diverses). Les moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'insertion professionnelle reposent aussi sur la clarté des engagements du doctorant. Le doctorant doit se conformer au règlement de l'Ecole Doctorale et notamment suivre les enseignements, conférences et séminaires, missions ou stages organisés dans le cadre de l'Ecole Doctorale. Afin d'élargir son champ de compétence scientifique, des formations complémentaires lui seront suggérées par son directeur de thèse. Ces formations, qui font l'objet d'une attestation du directeur de l'Ecole Doctorale, élargissent son horizon disciplinaire et facilitent sa future insertion professionnelle. Parallèlement, il incombe au doctorant, en s'appuyant sur l'Ecole Doctorale et sur l'établissement, de se préoccuper de cette insertion en prenant contact avec d'éventuels futurs employeurs (laboratoires, universités, entreprises, en France ou à l'étranger). Cette stratégie inclut par exemple la participation aux « journées Aquidoc ». Selon les disciplines et les laboratoires, cet éventail de formations complémentaires peut utilement inclure un séjour en entreprise de quelques semaines.

ARTICLE 3 : LA VALORISATION DE LA FORMATION DOCTORALE

Tout doctorant peut bénéficier d'un dispositif de valorisation et de suivi des activités qu'il effectue dans le cadre de son cursus doctoral.
L'activité scientifique et pédagogique du doctorant fait l'objet d'un suivi visant à encadrer et à valoriser son parcours de thèse. Ce suivi prévoit la mise en place d'un système d'évaluation de la formation doctorale fondé sur le **« supplément au diplôme »** (ou « annexe descriptive au diplôme »).
Dans l'évaluation du doctorant il sera tenu compte notamment de la publication d'articles dans des revues à comité de lecture, de la participation à des colloques et à des séminaires, de la mobilité internationale, de l'organisation de journées d'étude, et de l'activité pédagogique.
Lors de son inscription, chaque doctorant peut télécharger sur le site de l'Ecole Doctorale un formulaire sur lequel il inscrit au fur et à mesure l'ensemble des activités qu'il a suivies.
Ce formulaire est vérifié par le directeur de thèse et transmis au Pôle Doctorat pour validation. Le supplément au diplôme sera remis aux doctorants après soutenance, en même temps que le diplôme de thèse.

ARTICLE 4 : LE SUJET ET LA FAISABILITE DE LA THESE

L'inscription en thèse précise le sujet qui doit, sauf exception, s'inscrire dans le cadre des axes de recherche des équipes. Seront indiqués également le contexte de la thèse (par exemple, thèse en codirection ou en cotutelle internationale) et l'unité de recherche à laquelle est rattaché le doctorant.

Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu par la présente charte. Le choix du sujet de thèse repose sur l'accord entre le doctorant, le directeur de thèse et le directeur de l'équipe de recherche de rattachement, formalisé au moment de l'inscription.
Le changement de sujet en cours de thèse, à l'initiative du doctorant, n'est permis qu'une seule fois pendant toute la durée de la thèse. Le directeur de thèse a la possibilité de le refuser. L'étudiant a la possibilité d'engager la procédure de médiation décrite à l'article 9. En cas d'échec de cette médiation, la radiation de l'université sera effective pour l'étudiant. Le directeur de thèse, sollicité en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, doit aider le doctorant à dégager le caractère novateur de sa thèse dans le contexte scientifique et s'assurer de son actualité ; il doit également s'assurer que le doctorant fait preuve d'esprit d'innovation.

Le directeur de thèse doit définir et rassembler les moyens à mettre en œuvre pour permettre la réalisation du travail. À cet effet, le doctorant est pleinement intégré dans son unité ou laboratoire d'accueil, où il a accès aux mêmes facilités que les chercheurs titulaires pour accomplir son travail de recherche (équipements, moyens, notamment informatiques, documentation, participation aux séminaires et conférences et présentation de son travail dans des réunions scientifiques, qu'il s'agisse de « journées des doctorants » ou de réunions plus larges). Enfin, pour leur part, les membres de l'équipe qui accueillent le doctorant doivent exiger de ce dernier le respect d'un certain nombre de règles relatives à la vie collective qu'eux-mêmes partagent et à la déontologie scientifique. Le doctorant ne saurait pallier les insuffisances de l'encadrement technique du laboratoire et se voir confier des tâches extérieures à l'avancement de sa thèse.
Le doctorant, quant à lui, s'engage sur un temps et un rythme de travail. Il a, vis-à-vis de son directeur de thèse, un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et à l'avancement de sa thèse. Il doit faire preuve d'initiative dans la conduite de sa recherche.

Toute tentative de plagiat pendant la préparation de la thèse entraînera la saisine de la section disciplinaire compétente.

ARTICLE 5 L'ENCADREMENT ET LE SUIVI DE LA THESE

Le Conseil Scientifique arrête à 10 le nombre maximum de doctorants encadrés par un directeur de thèse.
Le doctorant a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial.
Le doctorant s'engage à remettre à son directeur autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et à présenter ses travaux dans les séminaires du laboratoire. Le directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Il a le devoir d'informer le doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail peut susciter.
Tout doctorant peut présenter s'il le souhaite l'état d'avancement de son travail devant un « comité de thèse » chargé au sein de chaque équipe de recherche de l'accompagnement des doctorants. Pour les doctorants contractuels, cette présentation est obligatoire et sera suivie d'un rapport écrit d'une dizaine de pages maximum, adressé après validation de l'équipe de recherche à la Direction de l'Ecole Doctorale.
Le calendrier des auditions et l'envoi du rapport écrit à la Direction de l'Ecole Doctorale sera fixé tous les ans et mis en ligne.

En cas d'abandon, le doctorant s'engage à avertir son directeur de thèse et le service des Doctorats. Faute de réinscription dans les délais règlementaires, le doctorant encourt la radiation de sa thèse.

ARTICLE 6 : LA DUREE DE LA THESE

Une thèse est une étape dans un processus de recherche. Celle-ci doit respecter les échéances prévues, conformément à l'esprit des études doctorales et à l'intérêt du doctorant.

« La préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans. Des dérogations peuvent être accordées, par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'Ecole Doctorale et après avis du directeur de thèse et du conseil de l'Ecole Doctorale, sur demande motivée du candidat. La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au conseil scientifique. » (*Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, Art. 15*)

Les doctorantes en congé de maternité pendant la période de préparation de la thèse peuvent demander une année supplémentaire sur présentation d'un justificatif. Les étudiants handicapés ne peuvent se voir imposer aucune limite de temps pour la préparation de leur thèse.

Dans tous les autres cas, et en particulier pour les étudiants salariés, une demande motivée de prolongation pour une année supplémentaire devra être déposée, accompagnée de justificatifs. Compte tenu des spécificités des thèses en sciences humaines, une demande de dérogation pour une 4ème année sera acceptée de facto. Le doctorant devra fournir également un plan détaillé permettant d'apprécier l'avancement de ses travaux. La demande de dérogation sera d'abord soumise à l'avis du directeur de thèse et du directeur de l'équipe, puis à celui de la commission de l'Ecole

Doctorale, et enfin présentée pour approbation au Conseil Scientifique. La décision motivée de cette commission sera notifiée par écrit au doctorant. Les accords dérogatoires ne signifient pas poursuite automatique du financement dont aurait bénéficié le doctorant. La possibilité d'aides peut être explorée, notamment pour les doctorants rencontrant des difficultés sociales. Dans tous les cas, la préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant dans son établissement.

Pour se conformer à la durée prévue, le doctorant et le directeur de thèse doivent respecter leurs engagements relatifs au temps de travail nécessaire. Les manquements répétés à ces engagements font l'objet, entre le doctorant et le directeur de thèse, d'un constat commun qui conduit à une procédure de médiation.

Suspension de thèse :

le doctorant peut demander une année de suspension de sa thèse sur présentation de justificatifs médicaux ou professionnels. La suspension n'est possible qu'une seule fois au cours de la durée de la thèse et ne peut excéder un an.

ARTICLE 7 : LA SOUTENANCE DE LA THESE (A COMPTER DU 1ER JANVIER 2012)

A compter du 1er janvier 2012, le dépôt électronique de la thèse est la règle. Aucune dérogation n'est possible.

Le candidat engagé dans la préparation d'une thèse dépose celle-ci au **moins six semaines avant la soutenance** au service concerné sous forme électronique. L'autorisation de présenter en soutenance une thèse est accordée par le Président, après avis du directeur de l'Ecole Doctorale, sur proposition du directeur de thèse. Les travaux du candidat sont préalablement examinés par deux rapporteurs appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1, 6e alinéa, désignés par le Président, sur proposition du directeur de l'Ecole Doctorale après avis du directeur de thèse.
Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'Ecole Doctorale et à l'université.
Les rapporteurs font connaître leurs avis au moins trois semaines avant la date de la soutenance par des rapports écrits sur la base desquels le Président autorise la soutenance. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.
Le jury de thèse est désigné par le Président après avis du directeur de l'Ecole Doctorale et du directeur de thèse.

Le nombre de membres du jury est fixé à **6 maximum**. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'université et choisies en raison de leur compétence scientifique, sous réserve des dispositions spécifiques relatives à la cotutelle internationale de thèse. La moitié au moins du jury doit être composée de professeurs ou assimilés.
Les membres du jury désignent parmi eux un président qui doit obligatoirement être un professeur ou assimilé et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance. Le directeur de thèse, s'il participe au jury, ne peut être choisi, ni comme rapporteur, ni comme président.
La soutenance est publique.
L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury.
La mention « très honorable avec félicitations » est réservée aux candidats aux qualités exceptionnelles démontrées par les travaux et la soutenance. Elle ne peut être décernée qu'après un vote à bulletins secrets et unanime des membres du jury et donne lieu à un rapport spécifique du Président du jury.
Le Président signe le rapport de soutenance qui est contresigné par l'ensemble des membres du jury.
Le rapport de soutenance est communiqué au candidat.

ARTICLE 8 : DIFFUSION ET VALORISATION DE LA THESE

La qualité et l'impact de la thèse peuvent se mesurer à travers les publications ou les brevets et rapports industriels qui seront tirés du travail, qu'il s'agisse de la thèse elle-même ou d'articles réalisés pendant ou après sa préparation. Le doctorant doit apparaître parmi les coauteurs.

Le SCD assure la diffusion de la thèse sur Intranet et s'assure de sa conservation pérenne auprès des organismes chargés de cette conservation.

Le doctorant devra donner son autorisation pour la mise en ligne de sa thèse sur Internet.
Un contrat de diffusion sera obligatoirement signé par le doctorant.

ARTICLE 9 : PROCEDURE DE MEDIATION

En cas de conflit persistant entre le doctorant et le directeur de thèse ou celui du laboratoire, il peut être fait appel, par chacun des signataires de cette charte, à un médiateur, choisi par le Président de l'université, qui, sans dessaisir quiconque de ses responsabilités, écoute les parties, propose une solution et la fait accepter par tous en vue de l'achèvement de la thèse. La mission du médiateur implique son impartialité ; il peut être choisi parmi les membres du comité de direction de l'équipe d'accueil ou de l'Ecole Doctorale, et en dehors de l'établissement.
En cas d'échec de la médiation locale, le doctorant ou l'un des autres signataires de cette charte peut demander au chef d'établissement la nomination, par le Conseil Scientifique, d'un médiateur extérieur à l'établissement. Un dernier recours peut enfin être déposé auprès du Président de l'Université.

Toutes ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des doctorants à compter du 1er septembre 2011

La présente charte des thèses doit être imprimée en 2 exemplaires.

Elle doit être obligatoirement signée par :
- le doctorant
- le directeur de recherche
- le directeur de l'équipe de recherche.

Les noms des signataires doivent être indiqués en clair, ainsi que l'équipe de recherche concernée.

Les 2 exemplaires doivent être remis dûment signés lors de votre inscription au pôle Doctorat, qui les soumet à la direction de l'Ecole Doctorale.

Après validation des chartes par l'Ecole Doctorale, un exemplaire est conservé dans le dossier de l'étudiant, l'autre est remis au doctorant.

IL EST IMPERATIF QUE CES DOCUMENTS SOIENT REMIS DUMENT SIGNES ; LEUR ABSENCE OU LEUR NON-CONFORMITE INVALIDERA L'INSCRIPTION DU DOCTORANT.

Fait à Pessac, le :
Indiquer en clair les noms et prénoms des signataires

Le Directeur de Thèse,
Nom et prénom en clair

Le Doctorant,
Nom et prénom en clair

Le Directeur de l'Équipe de Recherche,
Nom, prénom et équipe en clair

Le Directeur de l'Ecole Doctorale,
Nom et prénom en clair

Annexe 4 - Grille de valorisation de l'activité des doctorants

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
Direction de la recherche
École doctorale

Grille de valorisation de l'activité des doctorants

Activités de formation doctorale

I. Activité scientifique

Publications

- Ouvrages
- Direction, Codirection D'ouvrages
- Article Dans Une Revue
- Chapitre De Livre
- Comptes Rendus
- Traductions

Communication scientifique

- Participation à un colloque ou journée d'étude avec communication
- Présentation de son travail dans un atelier de lecture de l'ED
- Présentation de son travail dans un séminaire d'équipe
- Suivi de séminaire organisé par l'ED
- Suivi de séminaire organisé par les équipes de recherche ou par un autre établissement[1]
- Vulgarisation de la recherche

II. Organisation de la recherche

Participation à l'organisation d'une initiative scientifique (colloques, séminaires, travail de rédaction dans une revue scientifique)

III. Mobilité

Séjour de recherche à l'étranger – mobilité internationale

IV. Formation

- Formation en langue étrangère organisée par l'ED
- Participation à une formation professionnalisante (informatique, cartographie, recherche de terrain, métiers de l'enseignement)

V. Activité didactique

- Monitorat (64 h équivalent TD), ATER, Charge de cours
- Activité d'enseignement dans le secondaire
- Activité d'enseignement dans le primaire

VI. Activité professionnelle en liaison avec le sujet de thèse

- Contrat CIFRE
- Autres activités

Mars 2014

Les écritures de l'Histoire : Fiction, Historiographie et représentations artistiques
Elvire Gomez-Vidal
Lundi 3, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Cultures portuaires à l'époque moderne
Michel Figeac, Caroline Le Mao
Mercredi 5, 09h00 – 17h00, MSHA Salle 2

Histoire de la traduction : Les grands textes
Elvezio Canonica
Jeudi 6, 17h00 – 19h00, Salle des thèses

Qu'est-ce qu'une discipline ?
Lia Kurts, Jean-Paul Engélibert
Lundi 10, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

D'un continent à l'autre: parcours et récits de traces et d'effacements
Régine Robin
Mardi 11, 17h00 – 19h00, MSHA Salle Jean Borde

Qu'est-ce qu'une discipline ?
Lia Kurts, Jean-Paul Engélibert
Jeudi 13, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

ID **Humanités et mémoire(s) collective(s)**
Margaux Valensi et Basile Pallas
Mardi 18, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

ID **Figures et dynamiques de l'autonomie – La société collaborative**
Mercredi 19, 14h00 – 16h00, MSHA salle 1

Humanités digitales et textualités numériques
Franck Cormerais et Olivier Le Deuff
Jeudi 20, 17h00 – 19h00, Salle des thèses

Qu'est-ce qu'une discipline ?
Lia Kurts, Jean-Paul Engélibert
Lundi 24, 17h00 – 19h00, Salle des thèses

Textes nus – Dante, l'Enfer, chant XXVI
Sandro Landi et Valéry Laurand
Mardi 25, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

L'hyperlecture : Vers un renouveau des parcours interprétatifs ?
Franck Cormerais
Mercredi 26, 09h00 – 17h00, MSHA, salle Jean Borde

Qu'est-ce qu'une discipline ?
Lia Kurts, Jean-Paul Engélibert
Jeudi 27, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Les écritures de l'Histoire : Fiction, Historiographie et représentations artistiques
Elvire Gomez-Vidal
Lundi 31, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Avril 2014

Histoire de la traduction : Les grands textes
Elvezio Canonica
Mardi 1er, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

L'enfant lecteur : histoire, pédagogie, représentations
Florence Boulerie et Cristina Panzera
Mercredi 9, 09h00 – 17h00, MSHA Salle Jean Borde

Qu'est-ce qu'une discipline ?
Lia Kurts, Jean-Paul Engélibert
Jeudi 10, 17h00 – 19h00, Salle des thèses

Les écritures de l'Histoire : Fiction, Historiographie et représentations artistiques
Elvire Gomez-Vidal
Lundi 14, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Histoire de la traduction : Les grands textes
Elvezio Canonica
Mardi 15, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

La notion moderne du sujet au croisement des philosophies française et japonaise contemporaines
Kim Sang Ong Van Cung et Makoto Asari
Mardi 15, 09h00 – 17h00, Amphithéâtre Lefèvre

ID **Figures et dynamiques de l'autonomie.**
Journée des doctorants
Mercredi 16, 09h00 – 17h00, MSHA Salle Jean Borde

Exogénèses : La production d'objets-frontières dans l'art en Europe depuis 1500
Sabine Du Crest
Jeudi 17, 11h00 – 18h00, Centre d'Arts Plastiques Contemporains de Bordeaux

Histoire de la traduction : Les grands textes
Elvezio Canonica
Jeudi 17, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Textes nus – Freud, Le malaise de la civilisation
Sandro Landi et Valéry Laurand
Mardi 22, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Qu'est-ce qu'une discipline ?
Lia Kurts, Jean-Paul Engélibert
Jeudi 24, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Comment connaître le calendrier de l'offre ?
Bureau virtuel
http://bv.u-bordeaux3.fr

1. Inscription administrative en doctorat effective
2. Site internet de l'université - Espace «Etudiants»
3. Activation «Mon compte»
4. Connexion au bureau virtuel
5. Groupe BX3 Doctorants

L'école doctorale au jour le jour sur le wiki, calendrier, documents divers

Comment s'inscrire aux formations ?
Jazz
https://extranet3.u-bordeaux3.fr/jazz/index.php?c=50

1. Connexion
2. Choix de la formation
3. Inscription à la formation

Légende :
- Séminaire Interdisciplinaire Doctoral
- Séminaire Interdisciplinaire Doctoral International
- Atelier de Lecture
- Horizon de la Recherche
- Disputatio
- ID Initiatives doctorantes

En savoir +
www.u-bordeaux3.fr rubrique école doctorale

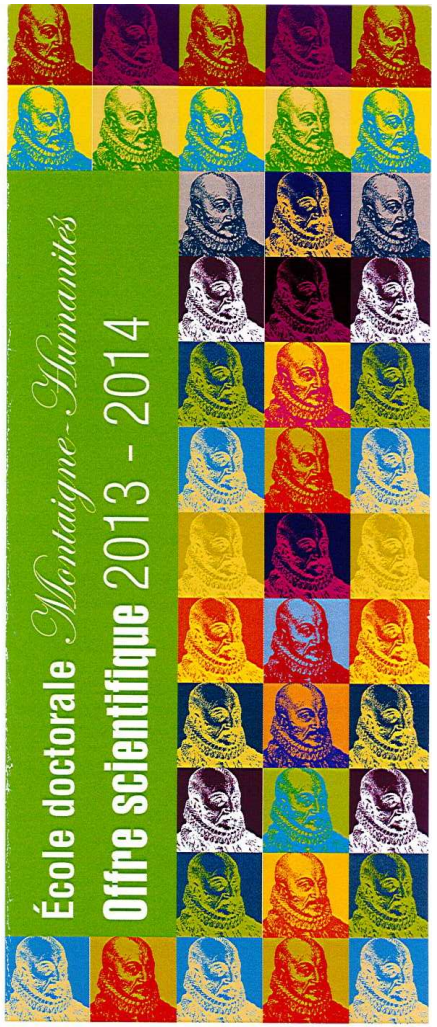

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 devient Université Bordeaux Montaigne

Octobre 2013

Figures et dynamiques de l'autonomie – Philosophie de l'autonomie
Mercredi 16, 14h00 – 16h00, MSHA salle 1

Journée d'étude : Peut-on se passer de la notion d'identité ? Une réponse à Carlo Ginzburg
Sandro Landi et François Godicheau
Jeudi 24 09h00 – 17h00 MSHA Salle Jean Borde

Novembre 2013

Rentrée solennelle de l'école doctorale
Mardi 5, 09h00 – 16h00, MSHA Salle Jean Borde

Capitalisme et démocratie. Lectures de Honneth
Tristan Coignard, Christophe Bouton, Guillaume Le Blanc
Jeudi 14, 17h00 – 19h00, Salle des thèses

Pour une anthropologie linguistique. Saussure et les Humanités
François Rastier et Simon Bouquet (Lia Kurts modératrice)
Mardi 19, 17h00 – 19h00, MSHA Salle Jean Borde

Système D: Outils critiques de la recherche doctorale
Sarah Dufaure, Hugo Remark, Jeffrey Swartwood, Stéphanie Ravez
Jeudi 21, 17h00 – 19h00, Salle des thèses

Figures et dynamiques de l'autonomie – Les anarchistes dans l'Espagne de 1936
Mardi 26, 14h00 – 16h00, MSHA salle 1

Humanités et mémoire(s) collective(s)
Margaux Valensi et Basile Pallas
Mardi 26, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

L'année 1913 en Europe centrale et orientale : entre mythe et réalité
Pascale Mélani
Mercredi 27, 09h00 – 17h00, MSHA Salle Jean Borde

Capitalisme et démocratie. Lectures de Honneth
Tristan Coignard, Christophe Bouton, Guillaume Le Blanc
Jeudi 28, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Décembre 2013

Les méthodes sémiotiques d'analyse de l'image
Anne Beyaert-Geslin
Lundi 2, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Textes nus – La Genèse 19, Sodome et Gomorrhe
Sandro Landi et Valéry Laurand
Mardi 3, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Figures et dynamiques de l'autonomie – Décolonisations
Mercredi 4, 14h00 – 16h00, MSHA salle 1

Système D: Outils critiques de la recherche doctorale
Sarah Dufaure, Hugo Remark, Jeffrey Swartwood, Stéphanie Ravez
Jeudi 5, 17h00 – 19h00, Salle des thèses

Capitalisme et démocratie. Lectures de Honneth
Tristan Coignard, Christophe Bouton, Guillaume Le Blanc
Lundi 9, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Le contexte européen de la recherche en Sciences Humaines et Sociales.
Jean-Michel Roddaz
Mardi 10, 17h00 – 19h00, MSHA Salle Jean Borde

À l'école de l'autre : des historiens français et tchèques étudient les princes Schwarzenberg
Michel Figeac, Caroline Le Mao, Jan Oliva
Mercredi 11, 14h00 – 19h00, MSHA Salle 2

Humanités digitales et textualités numériques
Franck Cormerais et Olivier Le Deuff
Jeudi 12, 17h00 – 19h00, Salle E202

Les méthodes sémiotiques d'analyse de l'image
Anne Beyaert-Geslin
Lundi 16, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Humanités et mémoire(s) collective(s)
Margaux Valensi et Basile Pallas
Mardi 17, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Janvier 2014

Les méthodes sémiotiques d'analyse de l'image
Anne Beyaert-Geslin
Lundi 6, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Textes nus – Livre de Job, 1
Sandro Landi et Valéry Laurand
Mardi 7, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Les méthodes sémiotiques d'analyse de l'image
Anne Beyaert-Geslin
Lundi 13, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Figures et dynamiques de l'autonomie – L'autogestion en Grande-Bretagne
Mercredi 15, 14h00 – 16h00, MSHA salle 1

Système D: Outils critiques de la recherche doctorale
Sarah Dufaure, Hugo Remark, Jeffrey Swartwood, Stéphanie Ravez
Jeudi 16, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Capitalisme et démocratie. Lectures de Honneth
Tristan Coignard, Christophe Bouton, Guillaume Le Blanc
Lundi 20, 16h00 – 19h00, MSHA Salle Jean Borde

Humanités et mémoire(s) collective(s)
Margaux Valensi et Basile Pallas
Mardi 21, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Humanités digitales et textualités numériques
Franck Cormerais et Olivier Le Deuff
Jeudi 23, 17h00 – 19h00, Salle des thèses

Les écritures de l'Histoire : Fiction, Historiographie et représentations artistiques
Elvire Gomez-Vidal
Lundi 27, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

« Retour éthique d'un parcours éloigné ». Comment décoloniser une science impériale : la géographie
Denis Retaillé
Mardi 28, 17h00 – 19h00, MSHA Salle Jean Borde

Système mondes, empires, mondialisation(s) : formes, contenus et dynamiques d'une histoire globale
Alexandre Fernandez
Mercredi 29, 09h00 – 17h00, MSHA Salle Jean Borde

Système D: Outils critiques de la recherche doctorale
Sarah Dufaure, Hugo Remark, Jeffrey Swartwood, Stéphanie Ravez
Jeudi 30, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Février 2014

Les écritures de l'Histoire : Fiction, Historiographie et représentations artistiques
Elvire Gomez-Vidal
Lundi 3, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Que faire de Pierre Bourdieu ?
Claude Gautier et Christophe Pébarthe (Guillaume Le Blanc modérateur)
Mardi 4, 17h00 – 19h00, MSHA Salle Jean Borde

Figures et dynamiques de l'autonomie – Arts et nouvelles technologies
Mercredi 5, 14h00 – 16h00, MSHA salle 2

Histoire de la traduction : Les grands textes
Elvezio Canonica
Jeudi 6, 17h00 – 19h00, Salle des thèses

Humanités et mémoire(s) collective(s)
Margaux Valensi et Basile Pallas
Mardi 11, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Système D: Outils critiques de la recherche doctorale
Sarah Dufaure, Hugo Remark, Jeffrey Swartwood, Stéphanie Ravez
Jeudi 13, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Textes nus – Evangile selon St Jean, chap. 18-19
Sandro Landi et Valéry Laurand
Mardi 18, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Perceptions, représentations et hybridations linguistiques en contexte frontalier et migratoire
Jeffrey Swartwood et Valeria Villa
Mercredi 19, 09h00 – 17h00, MSHA Salle Jean Borde

Humanités digitales et textualités numériques
Franck Cormerais et Olivier Le Deuff
Jeudi 20, 17h00 – 19h00, MSHA Salle 1

Annexe 8 - Exemples de couvertures de la revue Essais –

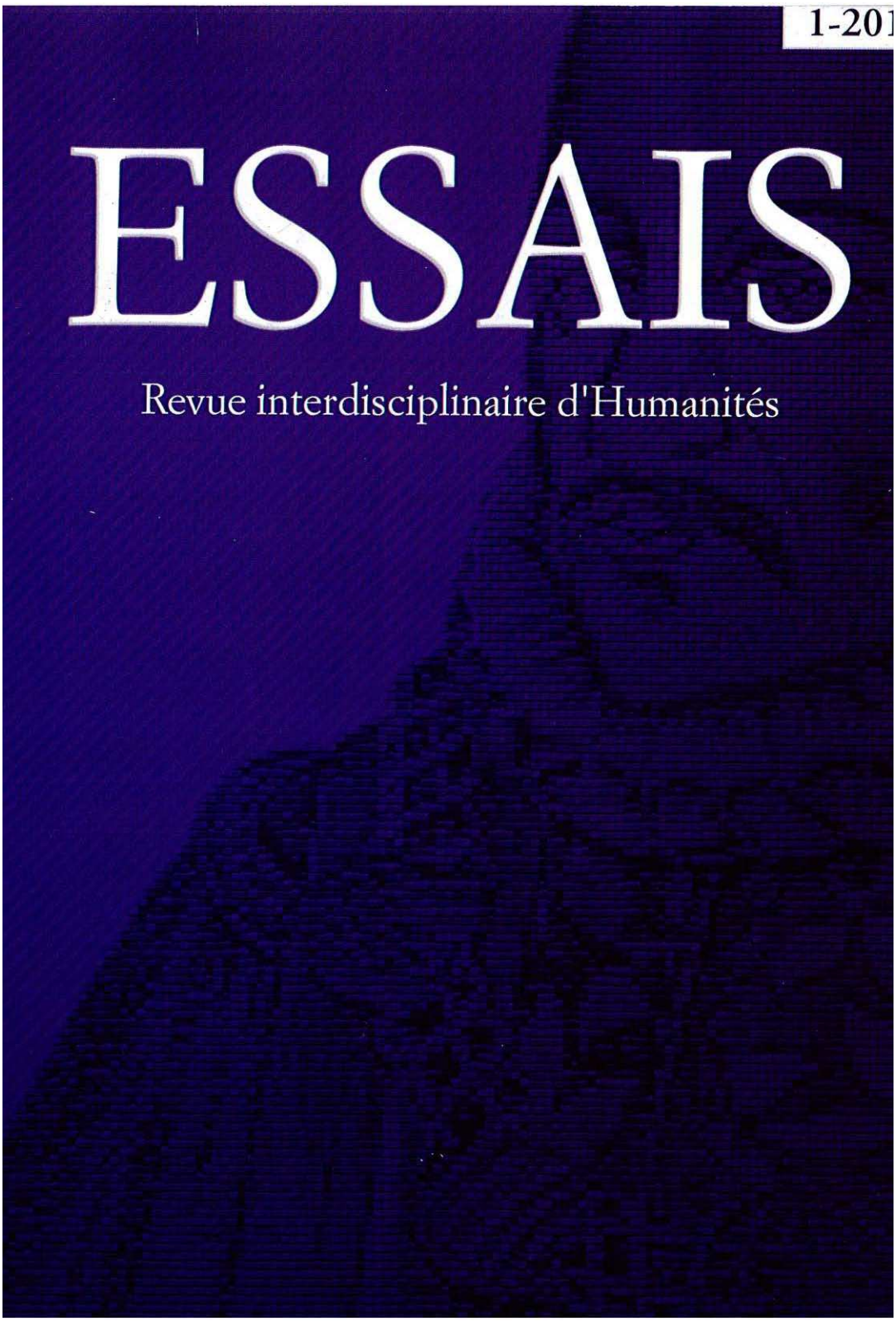

ESSAIS

Revue interdisciplinaire d'Humanités

L'estrangement

Retour sur un thème de Carlo Ginzburg

Études réunies par Sandro Landi

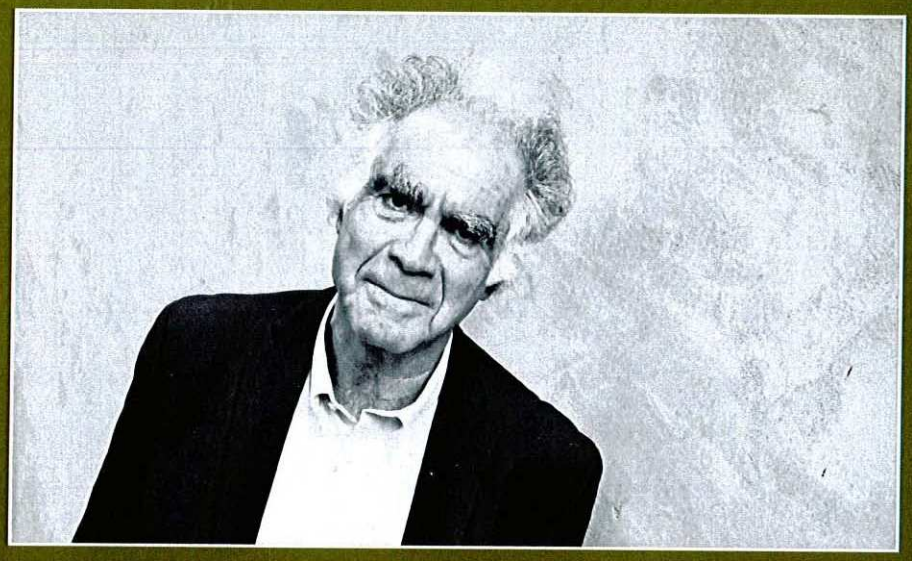

Hors série - 2013

ÉCOLE DOCTORALE MONTAIGNE-HUMANITÉS

Dossier – L'estrangement

Retour sur un thème de Carlo Ginzburg

- Avant-propos 9
  Sandro Landi
- L'art sceptique de l'estrangement dans les *Essais* de Montaigne 19
  Sylvia Giocanti
- Le *moi haïssable* : Pascal, Rousseau et l'« estrangement autobiographique de Montaigne 37
  Ilaria Gaspari
- Comparaison comme estrangement : Machiavel, les anciens, les modernes, les sauvages 51
  Lucio Biasiori
- Comment peut-on être européen ? L'orientalisme spéculaire des *Lettres persanes* 71
  Céline Spector
- Le regard de l'automate : quelques usages de l'estrangement à l'âge de la machine 85
  Jean-Paul Engélibert
- L'estrangement selon Pinocchio 97
  Guillaume Le Blanc
- L'inquiétante familiarité ou comment tenir les anciens Grecs *à distance* 107
  Christophe Pébarthe
- Rendre étrange le passé récent : la discipline historique dans la tourmente mémorielle espagnole 129
  François Godicheau
- Le distant et le familier. Giorgio del Giglio « Pannilini » et son lecteur 147
  Florence Buttay
- Familiarité et estrangement : de faux antonymes 161
  Hélène Merlin-Kajman
- Le côté Šklovskij des Essais de Montaigne : l'*estrangement* des langues et des disciplines 181
  Isabelle Poulin
- Nos mots et les leurs. Une réflexion sur le métier de l'historien, aujourd'hui 191
  Carlo Ginzburg